CUBE

Festival de la Tave - Chansonyme
©Diana Rauch

AIRIE

Festival de la Tave - Chansonyme
©Diana Rauch

Festival de la Tave - Chansonyme
©Diana Rauch

LE MOT DU MAIRE

À toutes les bastidaines, et à tous les bastidains,

Nous commençons cette année avec une certaine anxiété et beaucoup d'incertitudes, le conflit en Ukraine, le changement climatique, l'inflation, le prix de l'énergie qui s'envole; tout cela mine notre moral. C'est un climat peu favorable à la mise en place de projets. De nombreux français seront en mode économie obligatoire espérant trouver des solutions nationales ou mondiales.

Les dépenses en matière d'énergie sont préocupantes et toutes les municipalités, y compris la nôtre, se sont penchées sur les moyens de les réduire en commençant par l'éclairage public, ...

Nous avons enfin la fibre optique dans le village, choisissez votre opérateur, rapprochez-vous de celui-ci pour une demande de raccordement, les rendez-vous en principe sont rapides.

Sortie de la zone blanche: l'antenne 4 G pour les téléphones mobiles est opérationnelle, elle nous rendra la vie plus facile.

Nous réhabilitons en interne avec des volontaires, sans prestation d'entreprise les salles dites du four du bas pour des expositions à venir. (Les travaux terminés nous vous en informerons.)

La source de Font Figuière était encombrée de blocs de rochers suite à un éboulement, nous avons fait le nécessaire pour y remédier.

Des vannes de sectorisation ont été rajoutées dans le village et sur l'arrivée d'alimentation des canalisations d'eau potable afin de réduire les coupures générales en cas de réparations.

L'aménagement des aires de jeux sera amélioré en cours d'année: matériel de loisir neuf pour les enfants et ajout de deux tables sur le haut, près du chêne vert.

Au retournement des bus scolaire, un terre-plein a été aménagé. Les panneaux interdisant l'arrêt et le stationnement n'étaient pas respectés et cela provoquait des désagréments.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année à toutes et à tous et un parcours sans embûches…

GISBERT Pascal
Maire

SOMMAIRE

Festival de la Tave

CULTURE

Histoire de notre village au travers des délibérations du conseil Municipal

P.05 La page d'informations
P.06 État civil
P.07 Les Obligations Légales de Débroussaillement
P.09 Culture
P.21 Urbanisme
P.22 Budgets
P.26 Forages
P.27 France services
P.28 Antenne 4G
P.29 SICTOMU
P.33 l'ARRU
P.34 Monastère de Solan
P.36 Bibliothèque
P.37 Association des Parents d'Elèves . APE
P.39 Le SIRPVT, écoles
P.41 Info Flash
P.42 Associations
P.44 Informations utiles
P.49 Formalités administratives
P.52 Informations générales
P.53 Nos pages annonceurs

Création- Réalisation :
Cedric Beltran
studiovandals@gmail.com
O6 37 94 17 36

Impression :SEDI

INFORMATIONS

MAIRIE DE LA BASTIDE D'ENGRAS

M.GISBERT, Maire 06.09.76.11.85
Mme CHABERT, 1 ère adjointe 06.89.53.99.59
M.PARIS, 2ème adjoint 06.03.94.00.33
Mme DUFAUD, 3ème adjointe 06.16.46.00.02

Mairie :
9, rue des Mouchards
30330 LA BASTIDE D'ENGRAS
tél : 04 66 72 81 45
fax : 04 66 72 97 21
mail : la-bastide-dengras@wanadoo.fr
Site : www.la-bastide-dengras.fr

Pascale FANTON,
secrétaire de mairie

MAIRIE OUVERTE AU PUBLIC :
LE LUNDI
DE 14H À 16H
LE MERCREDI
ET **LE VENDREDI**
DE 9H À 11H

BIBLIOTHÈQUE :
LE JEUDI DE 10 H À 12 H
SELON LE CALENDRIER
voir page 36

Patricia BARSOTTI

Adresse mail

Si vous le souhaitez, en communiquant votre adresse mail, vous serez regulièrement informés par la mairie des manifestations et autres informations importantes du village.
la-bastide-dengras@wanadoo.fr

Les propriétaires de résidences secondaires peuvent venir retirer le bulletin municipal qui leur est réservé à n'importe quel moment de l'année, au secrétariat de Mairie, ou nous communiquer le nom d'un voisin qui pourra venir le chercher à leur place.

Audrey RENAULT vous accueille à l'Agence Postale Communale. L'agence postale est ouverte Du lundi au samedi de 10h à 12h.
Vous pourrez acheter des cartes postales, des pièces de collection, des timbres, des enveloppes et des colis affranchis. Vos colis et courriers avisés par le facteur, vous y attendent pendant 15 jours. Les clients de la banque postale, ont accès à certains services à la poste. Vous pouvez aussi y déposer vos piles, ampoules et cartouches d'encre ou toner usagés.

Tel : 04 66 72 80 70

AGENCE POSTALE COMMUNALE

En cas de fermeture de l'agence postale de La Bastide d'Engras, sachez que celles de :

- **Saint Laurent la Vernède** est ouverte tous les matins du mardi au samedi de 9h à 12h, pour tout renseignement : **04.66.50.12.77**

- **La Bruguière** est ouverte tous les matins (sauf le Mercredi) de 9h30 à 12h pour tout renseignement : **04.66.72.80.30.**

ETAT CIVIL

INHUMATION

Anne-Marie PARIS, née ABAUZIT, décédée le 02 Janvier 2022 à Nîmes

Yvonne ESCULIER, décédée le 16 Mai 2022 à Uzès

DÉCÈS

Maria BOTHELLO LOBO ALVES, décédée le 26 Janvier 2022, à La Bastide d'Engras

Bernard CATHEBRAS, décédé le 05 Février 2022, à La Bastide d'Engras

MARIAGE

- Léa REYNAUD et Valentin FOUQUET, le 13 Août 2022 à La Bastide d'Engras

Votre responsabilité est engagée

▸ Quand vous laissez la végétation pousser

- **Débroussailler est une obligation légale**

Propriétaire ou ayant droit d'un terrain bâti ou classé constructible, situé à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des espaces naturels combustibles, vous êtes concerné par le débroussaillement, indispensable à la non-propagation du feu. Les dispositions à respecter sont définies par le code forestier, ainsi que l'arrêté préfectoral en vigueur.

▸ Quand vous allumez un feu

Votre responsabilité est engagée chaque fois que vous allumez un feu, y compris une simple cigarette.

Les périodes pendant lesquelles propriétaires et ayants droit peuvent employer du feu, à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, landes, maquis, garrigues, plantations et reboisements, sont strictement réglementées par l'arrêté préfectoral en vigueur.

Entre autre, tout apport de feu dans les zones précitées est strictement interdit du 15 juin au 15 septembre.

Les Obligations Légales de Débroussaillement (OLD)

▸ Débroussaillement

POUR LES CAS PARTICULIERS (ZONE EN PARTIE URBAINE) CONSULTER LA MAIRIE.

▸ Emploi du feu

L'emploi du feu, à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des espaces naturels combustibles, est réglementé par l'arrêté préfectoral en vigueur.

Si vous êtes propriétaire, ou occupant de ces terrains du chef de leur propriétaire :

- vous pouvez allumer un feu toute l'année dans des foyers spécialement aménagés attenants aux habitations *(barbecue)*,
- en revanche, il vous est interdit de fumer, porter ou allumer du feu,
  - du 15 juin au 15 septembre,
  - en période de sécheresse (temps sec depuis plus de deux semaines avec vent fréquent),
  - au-delà de ces périodes, en cas de risque exceptionnel déterminé par arrêté préfectoral.

Si vous n'êtes ni propriétaire, ni ayant droit, tout emploi du feu vous est interdit toute l'année.

Si vous souhaitez brûler dans votre propriété durant la période autorisée, il est obligatoire de prévenir les pompiers pour éviter un déplacement inutile

Que faire face à UN INCENDIE

Appeler les sapeurs-pompiers le **18** ou le **112**

NOTRE VILLAGE ENTRE HISTOIRE LOCALE ET NATIONALE

Troisième chapitre de l'histoire de notre village à la lumière des délibérations du conseil municipal.
Ce troisième volet s'étend de 1836 à 1848
La France sort de sa « deuxième révolution », révolution de juillet 1830 ou des trois glorieuses (27-28 et 29 juillet). Le roi Charles X, frère de Louis XVI est contraint à l'abdication et quitte la France. L'assemblée nationale demande à une branche cadette des Bourbons de devenir « roi des français » : Louis-Philippe 1er de la famille d'Orléans monte sur le trône de France. Le drapeau tricolore remplace le drapeau blanc.

Le cadre et les acteurs de la vie communale

Sous la monarchie de juillet (Louis-Philippe 1er),

la loi du 21mars 1831 maintient le système électoral censitaire. Le corps électoral communal (+ de 21 ans) ne doit pas dépasser 10% de la population aisée pouvant s'acquitter du cens qui, il faut le noter, est passé de 300 à 200 francs.

La loi du 19 avril1831 fixe les règles pour les députés. Le cens d'éligibilité passe de 1000 à 500 francs, l'âge requis pour être électeur passe de 30 à 25 ans, pour être éligible de 40 à 30 ans. Cette loi double le nombre d'électeurs qui sont les grands propriétaires terriens, la riche bourgeoisie et les paysans aisés.

Les maires de notre commune pour cette période :

. de 1800 à 1808 : monsieur ODE Etienne
. de 1808 à 1816 : monsieur de THOMAS de ST LAURENT
. de 1816 à 1835 : monsieur ODE Etienne
. de 1835 à 1843 : monsieur BERAUDAS Simon
. de 1843 à 1846 : monsieur ODE Etienne
. de 1846 à 1848 : monsieur ROURE Louis

A la chute de Charles X (1830), tous les maires sont remplacés en attendant la nouvelle loi concernant les élections municipales du 21 mars 1831. Le maire et l'adjoint sont nommés par le préfet parmi les conseillers municipaux élus. A partir de 1837, le maire devient un rouage de l'état. Il est en charge entre autre de la sécurité locale, de la gestion et de l'entretien des biens communaux (bâtiments, bois), de l'entretien des chemins vicinaux mais surtout de l'instruction primaire (enseignant, local et mobilier).

De 1831 à 1846, les élections municipales ont lieu tous les 3 ans au cours du dernier trimestre. Le maire et l'adjoint prêtent serment au début de l'année suivante. Les délibérations du conseil correspondent aux 4 sessions annuelles ordinaires et aux sessions extraordinaires sur décision du préfet ou du sous-préfet ou à la demande d'un tiers des conseillers municipaux élus.

Ce que l'on retient des délibérations sur le plan local

Les écrits portent sur:
. les élections municipales, la nomination du maire et des adjoints,
. le budget (en mai de chaque année),
. le développement de l'instruction primaire dans la commune,
. l'entretien des voies de communication,
. L'entretien des bâtiments communaux.

Par contre disparaissent des délibérations :
. la location du four,
. le problème des vendanges,
. les problèmes météo.

L'essor de l'instruction primaire

La loi du 28 juin 1833 marque une étape importante pour le développement de l'enseignement primaire.
Les communes sont tenues d'entretenir au moins une école primaire. Tout département est tenu d'entretenir une école normale de formation des maîtres.

Chaque commune doit fournir à tout instituteur un local qui lui sert d'habitation et de salle de classe. Chaque instituteur reçoit un traitement mensuel fixe (200 à 300 francs) auquel s'ajoute une rétribution mensuelle payée par les parents selon le niveau de la matière enseignée.
Le conseil municipal propose un candidat au poste d'instituteur après avis du comité local d'instruction. C'est le comité d'arrondissement qui a la décision finale.
Concernant l'instruction des filles, il faut attendre 1836.

Ces progrès ne se sont pas faits sans divergences : tous sont d'accord pour l'accès au savoir mais pas trop car « il ne faut pas dégouter le petit peuple des travaux de premières nécessités. » Lire, écrire et compter seront suffisants. La gratuité totale est écartée sauf pour les indigents dont la liste est établie à chaque rentrée scolaire par le conseil municipal en délibération.

La loi Guizot du 28 juin 1833 fixe les diverses connaissances à acquérir dans chaque division de la classe. L'instruction morale et religieuse est obligatoire.

Les dispositions prévues par la loi se retrouvent chaque année dans les délibérations du conseil municipal.

En 1838, le conseil municipal vote la révocation de l'instituteur remplacé par monsieur Lamure.

CULTURE

Délibération du 17 avril 1839 : le conseil municipal constate que les pièces au-dessus du four servent d'habitation, de salle de classe et de salle de réunion. Il décide de construire dans le prolongement de la bibliothèque actuelle un bâtiment qui servira de salle de classe et de logement.

Délibération du 11 août 1841 : le salaire de l'instituteur est revu à la hausse :

- Salaire fixe de 300 F
- Rétribution mensuelle payée par les parents en fonction de la division et des matières enseignées !!!
- pour la lecture 50 c par élève
- pour l'écriture 75 c par élève
- pour le calcul 1 F par élève

Délibération du 11 mai 1843 : le conseil municipal décide d'ouvrir une école de filles.
Le salaire de l'instituteur s'élève à 500 francs mais il n'y aura plus de rétribution mensuelle payée par les parents.
Un logement est réhabilité pour l'institutrice.

Délibération du 21 mai 1843 : le conseil municipal vote un budget pour le mobilier scolaire et le mobilier de la classe des filles.

Délibération du 20 avril 1844 : mise en place du comité local de l'instruction chargé de veiller au bon fonctionnement de l'école primaire.

Délibération du 19 mai 1844 : vote pour l'augmentation du salaire des enseignants
500 F pour l'instituteur
400 F pour l'institutrice.

Délibération du 10 mai 1847 : remplacement de l'instituteur suite à une longue absence.

La monarchie de juillet a permis un développement important de l'instruction primaire dans les communes. Le corps des enseignants (public ou libre) se structure ; le corps des inspecteurs est créé ; les écoles normales de formation de garçons et de filles voient le jour. Les premiers manuels pour l'école élémentaire sont distribuées gratuitement dans les écoles. Louis Hachette entreprend en 1835 la plus ancienne publication destinée à l'éducation.

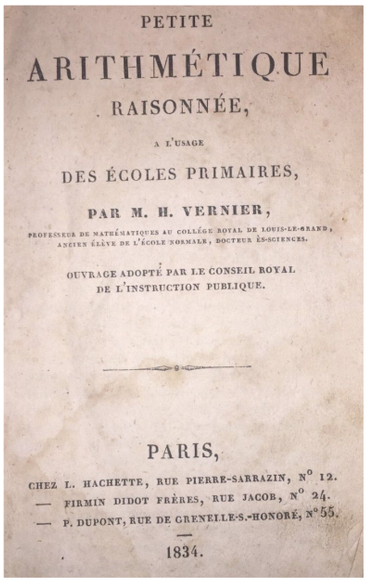
PETITE
ARITHMÉTIQUE
RAISONNÉE,
A L'USAGE
DES ÉCOLES PRIMAIRES,
PAR M. H. VERNIER,
PROFESSEUR DE MATHÉMATIQUES AU COLLÉGE ROYAL DE LOUIS-LE-GRAND, ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE, DOCTEUR ÈS-SCIENCES.
OUVRAGE ADOPTÉ PAR LE CONSEIL ROYAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
PARIS,
CHEZ L. HACHETTE, RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 12.
— FIRMIN DIDOT FRÈRES, RUE JACOB, N° 24.
— P. DUPONT, RUE DE GRENELLE-S.-HONORÉ, N° 55.
1834.

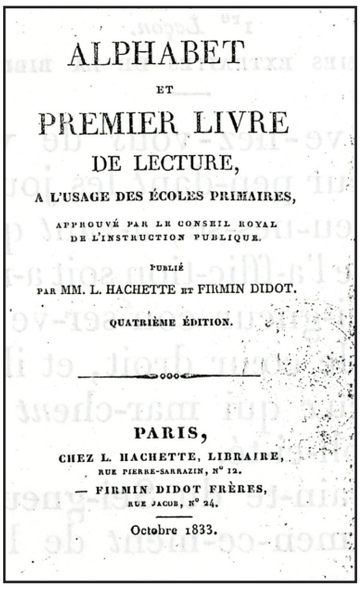
ALPHABET
ET
PREMIER LIVRE
DE LECTURE,
A L'USAGE DES ÉCOLES PRIMAIRES,
APPROUVÉ PAR LE CONSEIL ROYAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
PUBLIÉ
PAR MM. L. HACHETTE ET FIRMIN DIDOT.
QUATRIÈME ÉDITION.
PARIS,
CHEZ L. HACHETTE, LIBRAIRE,
RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 12.
— FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, N° 24.
Octobre 1833.

La transformation du village :
les travaux, le désenclavement et la circulation de l'information

L'augmentation de la population de la Bastide d'Engras (428 habitants en 1842, moins de 200 en 2022) va amener le conseil municipal à prendre des décisions onéreuses concernant certaines rénovations et investissements pour le désenclavement du village. Heureusement, la commune a pour cela des coupes de bois et les crédits de l'Etat.

1 - Rénovation, aménagements, travaux divers

Le feuilleton du clocher et de l'horloge de l'église :
. 1822 : refonte de la cloche, élévation du clocher
. 1836 : le clocher n'est toujours pas construit

Délibération du 18 février 1837 : décision est prise de l'achat d'une horloge avec timbre (2265 F).

Délibération du 17 novembre 1839 : l'élévation du clocher de l'église « demande de travaux supplémentaires pour donner plus de régularité et de grâce à l'édifice ».

Délibération de 1841 : travaux urgents à effectuer au presbytère et à l'église.

Délibération du 16 novembre 1844 : décision est prise pour de nombreuses réparations du fait « de la chute de la cloche qui a ébranlé la voute et détérioré le clocher et le toit »

Délibération du 11 mai 1843 : « sur proposition du maire, le conseil décide d'engager des dépenses afin de planter une croix, suite à la mission de novembre 1842, pour servir de mémorial aux habitants de cette commune ».
Ces croix de mission sont érigées en souvenir d'une mission religieuse (visite d'un évêque, mission de prédication dans la commune).

Délibération du 14 novembre 1841 : le conseil municipal décide la destruction des remparts « qui ne représentent plus que des désagréments et de l'obscurité »
Les habitants pourront démolir les remparts suivant des règles précises :
. de l'église vers l'est, à hauteur de 60 cm
. de la maison commune au sud à hauteur de 1,25 m.
Ils pourront récupérer ces pierres pour leur besoin personnel à charge de les enlever sous huit jours en laissant la rue en l'état.
D'autre travaux sont réalisés à la fontaine, au lavoir du bas et au mur du cimetière à St Jean d'Orgerolles.

2 - Le désenclavement du village et l'entretien des communaux : la voirie

Comme l'a écrit monsieur Paris, « la voirie est une lourde charge pour le budget de la commune. » La population est concentrée et les activités agricoles à mener sont souvent éloignées du village. La météo et les roues en bois des charrettes détériorent régulièrement les chemins ruraux dont l'entretien est à la charge des habitants. Les activités économiques demandent le désenclavement du village et donc la construction de voies et de ponts. Il faut noter qu'à cette époque notre village n'a pas eu les faveurs de la préfecture quant à la construction des voies de communication. Ce sont dans les délibérations budgétaires que l'on trouve toutes les questions relatives aux problèmes de voirie.

Délibération du 27 mai 1938 : en réponse à une lettre du Préfet demandant aux habitants de payer l'entretien de la route Bagnols - Uzès par Vallabrix, le conseil municipal refuse arguant que les habitants n'empruntent pas cette voie. La même réponse sera faite pour la voie Uzès à Pont St Esprit par Goudargues, commune avec laquelle il n'y a aucune relation.

Délibération du 20 mai 1840 : par instruction du Préfet, le conseil municipal doit inscrire dans son budget prévisionnel annuel une somme destinée à l'entretien des voies de grande communication et pour le traitement des sous-agents-voyers cantonaux recrutés par la commune pour ce travail.

La loi du 21 mai 1836 et la circulaire du Préfet rappellent à la commune le service de vicinalité pour l'année 1841. Le conseil n'ayant pas les ressources décide de dresser « un rôle de prestations en nature à raison de deux journées par homme, par charrette et par bête de somme ».

Délibération du 22 mai 1842 : le conseil conteste les taxes pour l'entretien de chemins de grande communication entre Bagnols et Uzès et celui d'Uzès à Pont St Esprit par Goudargues non utilisés par les habitants.

Délibération du 8 janvier 1843 : le conseil municipal demande que la somme prévue au budget de 1842 pour l'entretien des chemins soit reporté en 1843.

Délibération du 19 mai 1844 : le conseil municipal décide d'allouer une somme pour l'entretien des chemins vicinaux de petite communication (ceux très utiles à la population) pour rejoindre la route de St Quentin et la route de Cavillargues.

Délibération du 10 février 1845 : le conseil municipal décide de classer les chemins vicinaux,
. le chemin de Triargues,
. le vieux chemin,
. le chemin des Esterets
. le chemin des Huguenots

Ce classement permet d'inscrire au budget l'entretien de ces chemins et de faire des demandes d'aide au Département (délibération du 24 août 1845).

Délibération du 20 février 1846 : le conseil municipal décide de construire 2 ponts pour éviter le passage à gué sur les deux voies qui descendent vers la Tave à l'est et à l'ouest du village.
Comme cela a été dit plus haut, la voirie occupe une place très importante dans le budget.
D'autres problèmes ont surgi : la régularisation de l'usurpation des biens communaux constatée lors de l'élargissement des voies ou de la construction de nouveaux chemins. Un expert nommé par le Département est venu pour régler les problèmes.

Délibération du 21 février 1847 : un litige de limite avec St Laurent la Vernède a été réglé au profit de la Bastide. Un bornage a été réalisé et le préjudice indemnisé.
Les transformations nécessaires de notre village sous la monarchie de juillet représentent chaque année un budget important. Le conseil municipal a pu y faire face grâce, entre autres, aux coupes de bois, aux taxes de pacages et aux aides du Département.

3 - La circulation de l'information

. La presse : il existe plusieurs journaux comme le journal du Gard, l'abeille, la gazette du bas-Languedoc, l'album du Gard (Uzès), le journal d'Uzès et de son arrondissement, l'hirondelle du Gard (Uzès).

. Le service postal : après la révolution de 1789, les postes sont administrées par l'Etat. Au début du 19ème siècle, les fameuses malles-poste améliorent le transport du courrier. Ce service permet, à partir de 1830, un échange de courrier entre l'urbain et le rural.

Et pour la Bastide ?
Le service postal est effectué tous les deux jours à partir de Lussan, puis à partir de St Marcel de Carreiret.

Délibération du 15 mars 1845 : le maire rappelle qu'il existe à la Bastide un château habité par Monsieur de Thomas de St Laurent. Ce notable reçoit et entretient une nombreuse correspondance qui nécessite un service quotidien. Par ailleurs, la correspondance administrative de la mairie est importante et justifie ce service quotidien.
Le facteur rural apparaît en 1830. En 1849, on utilise le premier timbre : le timbre Cérès.

Considéré comme le dernier roi de France (sans sacre), Louis Philippe 1er d'Orléans n'est que le roi des Français. Son règne, marqué par de nombreuses contestations, est celui d'une recherche de paix et de stabilisation. Les insurrections et les tentatives de coup d'état qui se multiplient ne ralentissent pourtant pas le développement économique du pays. Les différentes manœuvres des différents acteurs politiques (les Bonapartistes, les Républicains, les Orléanistes,….) créent une situation conflictuelle ingérable politiquement et le roi Louis Philippe abdique le 24 février 1848.

Que représente la monarchie de juillet pour la Bastide d'Engras ?

• Le développement de l'instruction primaire,
• Le désenclavement de notre village par l'entretien et la construction de nouveaux chemins et cela grâce à des financements publics,
• l'entretien des bâtiments avec des subventions publiques.

La loi du 21 mars 1831 qui abaisse la taxe (cens) pour pouvoir voter a permis l'augmentation du nombre d'électeurs. La liste des électeurs potentiels fait l'objet de réclamations comme j'ai pu le lire dans les délibérations du 6 janvier 1848. Cette politisation du monde rural passe par les marchés, les cafés et les auberges (2 à la Bastide) qui, selon les mots de Balzac sont « des salles de conseil du peuple ».

La presse nationale, régionale ou locale ainsi que le service postal deviennent des vecteurs de politisation. Les délibérations du conseil municipal de cette époque montrent que les enjeux locaux ne disparaissent pas avec la nationalisation de la vie politique.
« La dynamique communautaire rencontre la synergie nationale pour passer de la petite patrie à la Grande patrie tout en gardant son esprit de clocher » (Jessene Jean-Pierre. Synergie nationale et dynamique communautaire)

Et bien voilà, nous avons fait un petit tour dans la Grande et la petite histoire de notre commune et comme on dit « la suite, au prochain numéro »

CULTURE

LE SAVIEZ-VOUS ?

« La Marseillaise » fête ses 230 ans cette année

Ce chant de guerre pour l'armée du Rhin fut interprété par des soldats de Montpellier et de Marseille pendant le trajet jusqu'à Paris en 1792.
Après des périodes d'oubli, la 3ème république en fait l'hymne national.
Le premier hymne du royaume de France est le chant « Vive Henri IV » dont le thème est emprunté à un chant de Noël.
Napoléon 1er préfère le chant du départ. Louis Philippe choisit une variation de la Marseillaise (Berlioz) : la Parisienne.
Napoléon III retient un chant intitulé «Partant pour la Syrie».
Parmi les hymnes nationaux les plus joués, on peut retenir le célèbre «God, save the King».
Ce que je ne savais pas, c'est que l'hymne britannique viendrait d'un chant en l'honneur de Louis XIV.

Je vous livre l'anecdote :
pendant un voyage en carrosse, le roi soleil est blessé par une latte en bois de son siège et cela «à son royal postérieur». La plaie s'infecte et le chirurgien doit intervenir. L'opération dure trois heures sans aucune anesthésie. En décembre 1686, le roi est enfin déclaré guéri.
Pour remercier Dieu, madame de Maintenon demande à madame de Brinon d'écrire un texte mis en musique par Lully «Grand Dieu sauve le Roy».
En 1714, le compositeur Haendel découvre l'air, l'adapte et l'offre à George 1er de Hanovre qui deviendra Roi d'Angleterre. Le fameux «God save the King» est né.

Mais ce n'est pas fini….
La Prusse utilise ce morceau pour le Kaiser en 1790 « Salut à la couronne ».
En 1797, le « God save the King », adapté en « The Kaiser hymne", est offert à l'empereur d'Autriche François et sera l'hymne national jusqu'en 1918.
La mélodie traverse l'atlantique en 1830 pour accompagner le poème de Samuel Francis Smith « Mon pays est de toi », plus connu sous le nom de « America », hymne national jusqu'en 1931.
Vous pouvez vérifier en écoutant ces différents airs….

Alain CHABERT

Bibliographie
Histoire sociale de la France au 19ème siècle
Christophe Charle
Des processus de politisation dans les campagnes françaises
Laurent le Gall
Le classement des voies
Dictionnaire de l'administration française
Espaces français – Histoire des Maires
Wikipédia
La presse du Gard
Bibliothèque nationale
Le facteur rural
Archigny-net
L'école sous la monarchie de juillet
Le temps des instituteurs – Guy Dessauw
La Bastide d'Engras
Marcel PARIS
ET SURTOUT toutes les délibérations du conseil municipal de 1836 à 1848 .

FESTIVAL DE LA TAVE

En 2022, dans le cadre du « festival de la Tave » avec l'association Chansonyme, les villages de Fontarèches (17 juin), Pougnadoresse (18 juin), La Bastide d'Engras (19 juin), La Bruguière (20 juin) et Saint Laurent la Vernède (21 juin) se sont réunis pour leur fête de la musique. Des concerts ont eu lieu, avec des auteurs-compositeurs-interprètes adhérents et « labellisés » Chansonyme.

Certains villages ont également organisé des animations en journée.
Ainsi, la maîtresse et les enfants de la classe de La Bastide d'Engras, sous la conduite de Benoit et Claudine Marc, ont participé à ce premier festival avec deux concerts ; l'un en fin de matinée du 19 juin au cœur du village (à l'ombre des arbres), et l'autre en début de soirée de clôture du festival, le 21 juin (fête de la musique), à Saint Laurent la Vernède.

Le concert en soirée, de La Bastide d'Engras s'est déroulé dans une belle ambiance avec en première partie, Daniel Vachée, auteur-compositeur Bagnolais, bluesman, qui a longtemps

joué dans les cabarets parisiens (à découvrir sur chansonyme.fr), puis avec Frédéric Bobin, talentueux guitariste, auteur-compositeur Lyonnais, qui a enchanté le public de La Bastide avec ses chansons sensibles et poétiques. Frédéric partage avec générosité son univers artistique qui touche en plein cœur (à découvrir sur chansonyme.fr).

Pour 2023 Les municipalités de La Bastide d'Engras, Pougnadoresse, Fontarèches, La Bruguière et Saint Laurent la Vernède ainsi que l'association Chansonyme ont le plaisir de vous donner rendez-vous pour la deuxième édition du Festival de la Tave et fêter la musique !
Soyez attentifs à la programmation qui sera riche en découvertes . Laissons-nous surprendre !

CRÉDIT PHOTO DIANA RAUCH

LES ESTIVALES 2022

En août dernier se sont déroulées avec succès les estivales organisées par l'équipe bénévole habituelle et avec le soutien important de la municipalité

Ainsi les habitants et les vacanciers de la Bastide d'Engras et des environs ont pu profiter d'activités ludiques et culturelles :

Expositions

- de l'atelier de peinture et de Jean-Claude Baisero
- de photos de Marie-Joëlle Chapotet
- de sculptures de Jenny Jacottet
- d'art africain des collections personnelles de Kerry et Alain

Conférences

Statues et masques d'Afrique
Kerry O'Brien (Afrique du Sud)
Alain Chabert (Mali)

Soirées musicales

Nocturnes de Mozart par le chorale de Campaye (Collias)
Chopin par Bernard Van Brabandt
Jazz avec la famille Van Brabandt

Lecture musicale

Alphonse Daudet « les trois messes basses » par Patricia et Fabrice Barsotti

Soirée cinéma

Projection du dernier film de Nadine Lermite « le silence de la mer, une édition dans la résistance »

Et comme tous les ans une initiation au tir à l'arc et au javelot par l'Arc club de l'Uzège mais cette année sur le grand espace des aires de jeux.

Toutes ces animations gratuites ont permis de nous retrouver régulièrement autour du « verre de l'amitié » offert par la municipalité.

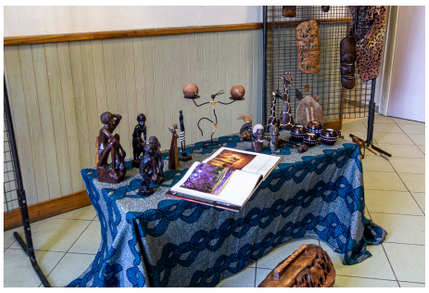

URBANISME

Particuliers et professionnels pourront dès le 1er janvier 2022 déposer leur demande de permis de construire et de toute autre autorisation d'urbanisme en ligne.

J'ai un projet de travaux…

Certificat d'urbanisme, déclaration préalable de travaux, permis de construire, de démolir, d'aménager, toutes ces demandes doivent faire l'objet d'une autorisation préalable délivrée par la commune avant d'entreprendre les travaux.

Pour réaliser vos démarches d'urbanisme, la commune met à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Le dépôt en ligne, c'est…

- **Un service accessible à tout moment et où que vous soyez,** dans une démarche simplifiée.
- **Un gain de temps et d'argent** : plus besoin de vous déplacer en mairie pour déposer votre dossier ou d'envoyer vos demandes en courrier recommandé.
- **Une démarche plus écologique,** grâce à des dossiers numériques qui ne nécessitent plus d'être imprimés en de multiples exemplaires.
- **Plus de transparence sur le traitement de vos demandes,** grâce à un circuit entièrement dématérialisé avec tous les acteurs de l'instruction, et des échanges facilités jusqu'à la décision de l'administration.

Comment faire ?

JE PRÉPARE MON DOSSIER

Pour garantir la qualité et la recevabilité de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de nos services, qui seront à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :

- Choisir le formulaire CERFA adapté à vos travaux
- Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction
- Anticiper votre calendrier de réalisation

JE LE DÉPOSE EN LIGNE

- *Le dépôt en ligne se fait grâce à un dispositif de saisine par voie électronique c'est à dire la mise en place d'une plateforme de dépôt*
- *Vous pourrez déposer votre dossier à l'adresse suivante :*

https://paysduzes.geosphere.fr/guichet-unique

PAS D'ORDINATEUR ? PAS DE COMPETENCES INFORMATIQUES ?
LA MAIRIE EST TOUJOURS DISPONIBLE POUR VOUS AIDER

BUDGETS 2022

COMMUNE

DÉPENSES FONCTIONNEMENT

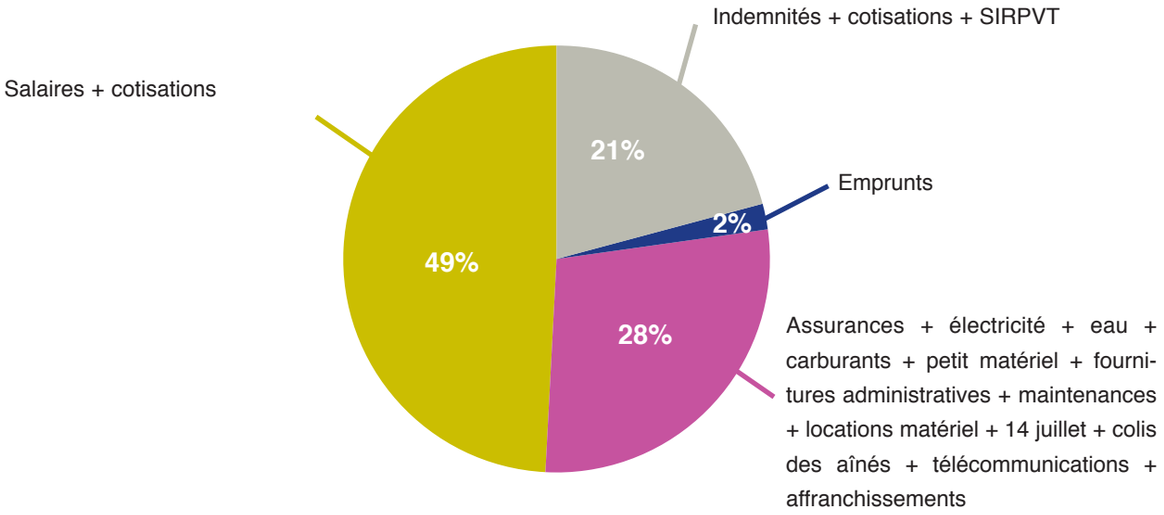

RECETTES FONCTIONNEMENT

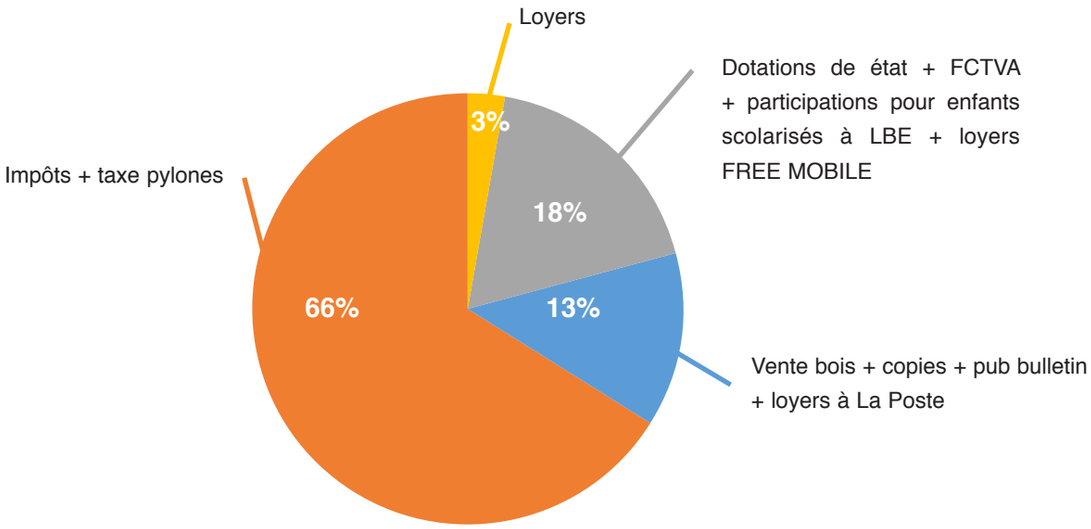

BUDGETS 2022

DÉPENSES INVESTISSEMENT

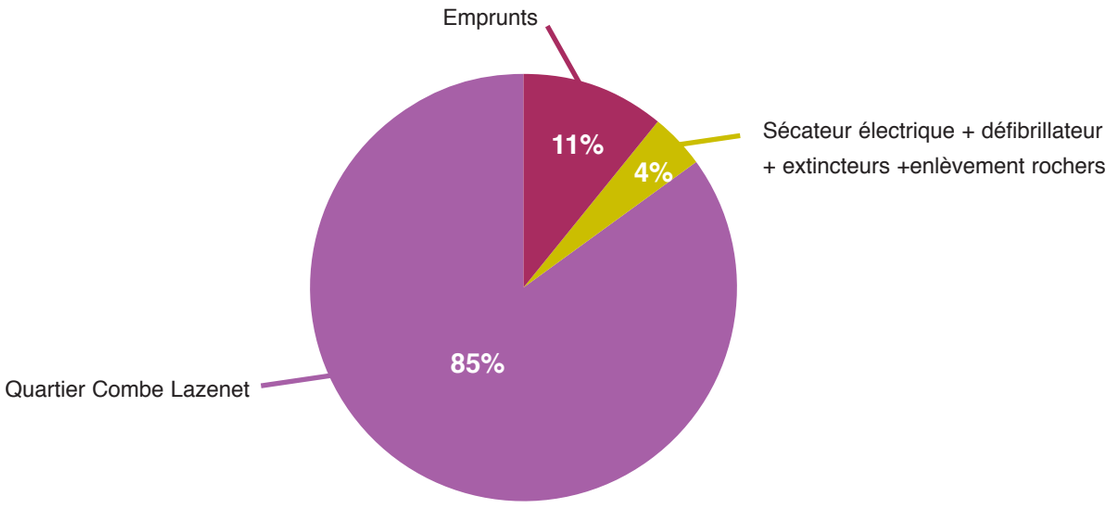

RECETTES INVESTISSEMENT

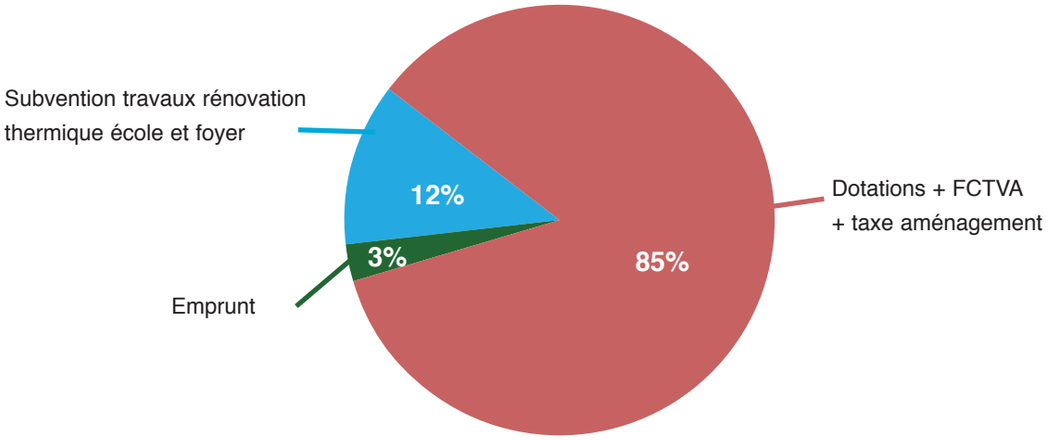

BUDGETS 2022

EAU ET ASSAINISSEMENT

DÉPENSES FONCTIONNEMENT

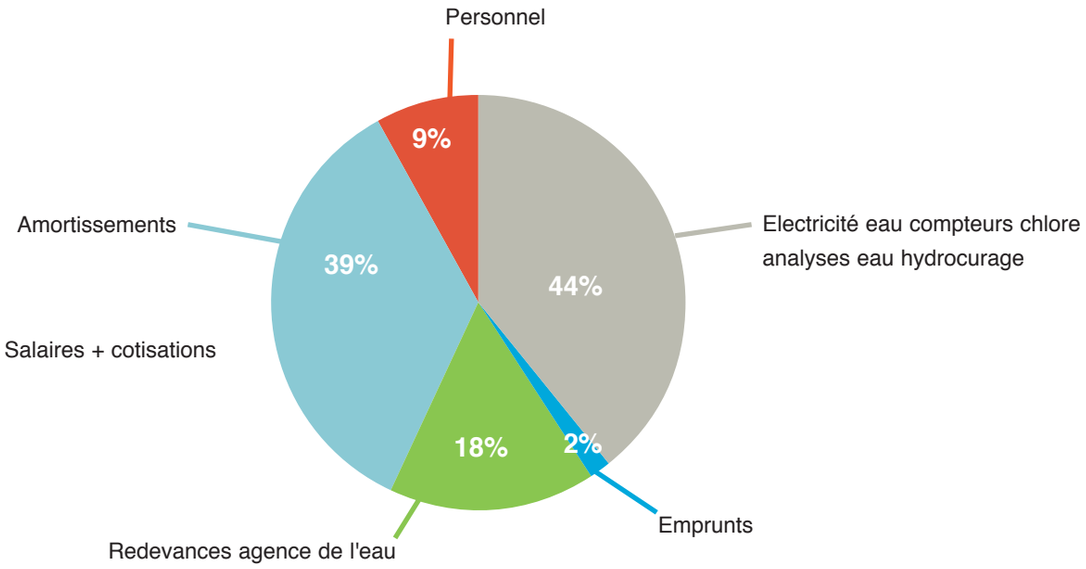

RECETTES FONCTIONNEMENT

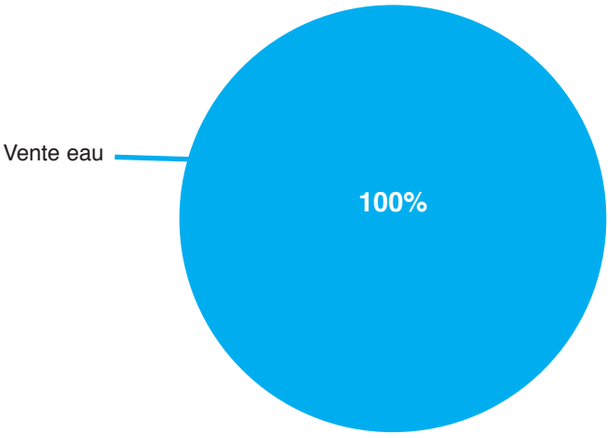

BUDGETS 2022

DÉPENSES INVESTISSEMENT

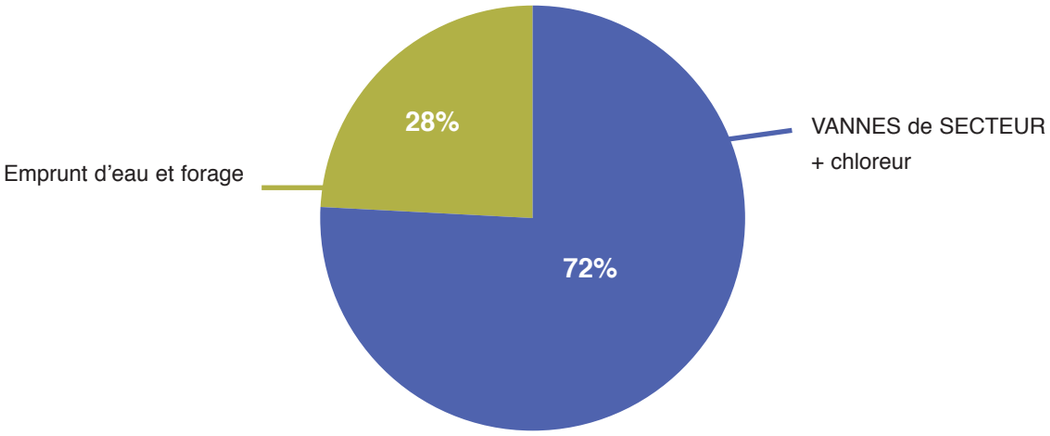

RECETTES INVESTISSEMENT

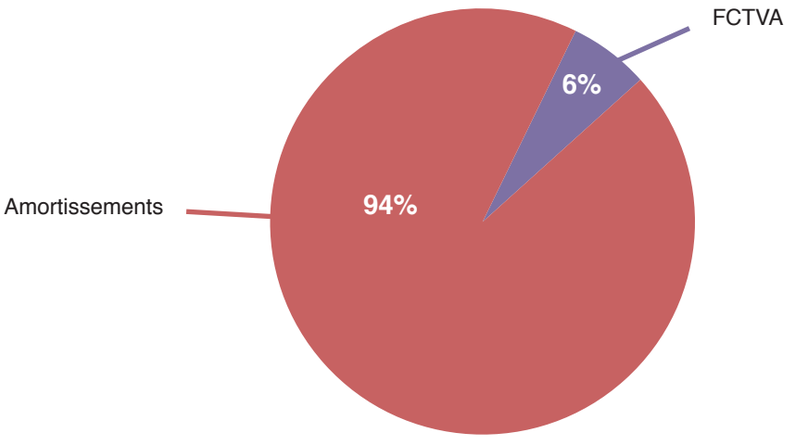

FORAGES

Déclarez vos puits, vos forages et vos pompages.

C'est une obligation !

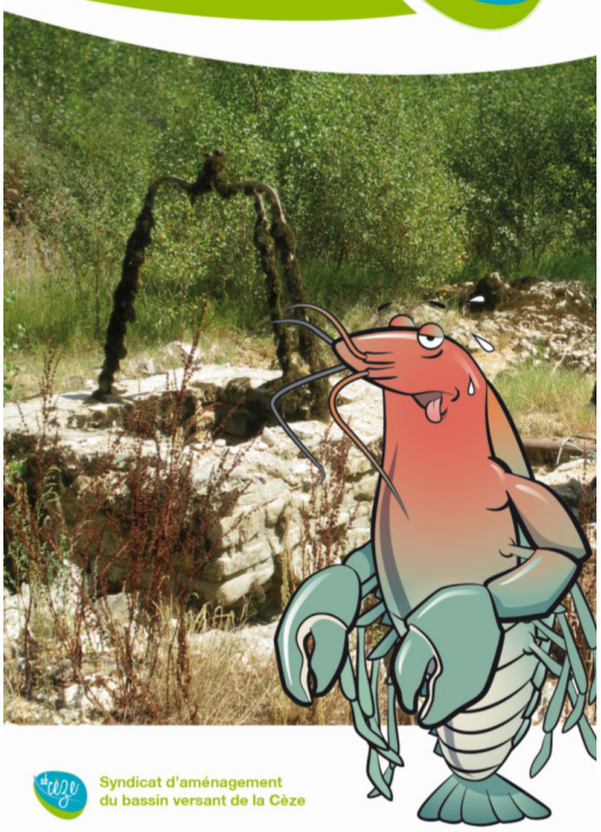

Syndicat d'aménagement du bassin versant de la Cèze

Que faire pour Économiser l'eau ?

Les économies d'eau permettront de disposer d'eau le plus longtemps possible pendant l'été et de s'adapter aux conséquences du réchauffement climatique.

- **Cuves de stockage** d'eau de pluie
- **Arroseurs économes** en eau (goutte à goutte)
- **Plantes adaptées** au climat méditerranéen, voir aride (avec de faibles besoins en eau).

RECOMMANDATIONS :

- Arroser aux heures fraîches
- Éviter l'arrosage des pelouses
- Pailler les plantations
- Ne pas remplir ou mettre à niveau les piscines en période de sécheresse

L'eau du robinet vient également des eaux souterraines et nos économies d'eau permettront de les préserver !

Renseignez-vous !

Chaque été, regardez bien la situation sécheresse pour voir si des restrictions des usages de l'eau sont en cours.

CONSULTER LA SITUATION sur le site **Propluvia.**

Comment déclarer ses prélèvements ?

- Par téléphone : 04 66 62 62 00, DDTM du Gard (Nîmes)
- En ligne : https://www.gard.gouv.fr

Déclarez vos prélèvements !

Pour scanner, téléchargez l'app Unitag gratuite sur unitag.io/app

IMPORTANT : CETTE RÉGLEMENTATION CONCERNE LES ANCIENS COMME LES NOUVEAUX PUITS, POMPAGES ET FORAGES !

	EN MAIRIE de votre commune	EN DDTM du Gard DDT de l'Ardèche DDT de Lozère
Forages	0 à 1 000 m³ par an	> 1 000 m³ par an
Puits		
Pompages, dérivation en rivière		
Source		

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

France services

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Les agents France services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien sur la tournée itinérante

Communauté de communes Pays d'Uzès

VOS PERMANENCES SUR LA TOURNÉE ITINÉRANTE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'UZÈS (NORD)

Lieux & horaires :

Lundi - Lussan :	9h30 - 12h
Lundi - La Bruguière :	14h - 16h30
Mardi - Vallérargues :	9h30 - 12h
Mardi - Belvezet :	14h - 16h30
Mercredi - St-Victor-des-Oules :	9h30 - 12h
Mercredi - La Bastide-d'Engras :	14h - 16h30
Jeudi - St-Laurent-la-Vernède :	9h30 - 12h
Jeudi - Vallabrix :	14h - 16h30
Vendredi - St-Hippolyte-de-Montaigu :	9h30 - 12h
Vendredi - La Capelle-et-Masmolène :	14h - 16h30

Retrouvez la tournée itinérante chaque 3ème semaine complète du mois !

N'hésitez pas à prendre rendez-vous !

Contacts :

06 08 65 17 85 / languedoc30.msa@france-services.gouv.fr

DATES DE PERMANENCE 1ER SEMESTRE 2023

MERCREDI 22 FÉVRIER
MERCREDI 22 MARS
MERCREDI 19 AVRIL
MERCREDI 17 MAI
MERCREDI 22 MARS
MERCREDI 21 JUIN

ANTENNE 4G

ANTENNE 4G à La Bastide d'Engras :

En 2015 la commune avait fait une demande pour que notre village soit classé en zone blanche pour la téléphonie mobile. Cela nous a permis d'être en priorité sur l'étude nationale qui avait démontré qu'une grande partie du village était en « zone blanche ».

Afin de pallier ce manque de couverture dans les milieux ruraux, les opérateurs ont eu l'obligation d'engager les travaux nécessaires à la mise en service de nouveaux sites permettant l'amélioration de la situation.

Ainsi, depuis 2018, le gouvernement a confié aux opérateurs de téléphonie mobile une mission qui a permis la construction d'une antenne 4G multi opérateurs sur le site de la nouvelle station d'épuration.

Les élus ont insisté sur l'esthétique de l'antenne et ont obtenu qu'elle soit habillée en « faux arbre ». C'est ainsi que depuis la fin de l'année 2022, l'antenne « cyprès » est opérationnelle.

Un contrat de bail a été signé avec l'opérateur Free qui a financé ces travaux.

MISE EN PLACE D'UN SITE DE COMPOSTAGE SUR LA COMMUNE :

Ce site de compostage collectif a été mis en place RUE DU LAVOIR à proximité du jardin potager de l'école.
L'inauguration s'est faite en deux temps :
Le jeudi 6 octobre avec la participation des élèves de la classe de Grande Section qui ont pu déverser les tous premiers apports : trognons de pommes et autres restes de goûters.
Le vendredi 21 octobre 2022 avec la population pour une inauguration officielle. Celle-ci débute par un discours introductif de monsieur le maire, suivi d'une présentation de monsieur Lévesque, président du SICTOMU, sur les enjeux, prévention, gestion des déchets et terminée par monsieur STEVENSON, maître composteur, avec une explication sur le compostage et le fonctionnement du site

Cette inauguration fut aussi l'occasion d'un temps d'échange, clôturée par une collation offerte par la mairie.

Côté pratique :
Le site est composé de 3 bacs :
-le premier pour stocker la matière sèche (broyat)
-le second pour les apports (celui dans lequel on déverse les bio-déchets alimentaires)
-le dernier pour la maturation du compost.
Le respect de la fonction de chaque bac est un gage de qualité d'un bon compost.

Mode opératoire :
Lorsque vous déversez le contenu de votre bio-seau dans le bac d'apport, il est nécessaire de mélanger avec la griffe de jardin (attachée au composteur) et de recouvrir avec du broyat.
Un bio-seau plein nécessite un demi-seau de broyat environ.

Afin d'accélérer le processus de compostage, il faudra veiller à :
- Concasser grossièrement les coquilles d'œufs
- Couper en morceaux les déchets volumineux (trognons de choux, fruits entiers,…)
- Ne pas mettre de branche
- Enlever les étiquettes des fruits et des sachets de thé ou infusions ainsi que les agrafes.

Les 3 règles d'Or :
1. **VARIER** les déchets pour obtenir un équilibre entre les différents apports
2. Maintenir une **HUMIDITÉ** suffisante
3. **AÉRER** le compost en mélangeant régulièrement.

Si vous voulez participer au projet ou en cas de problème (bac plein, manque de broyat…), n'hésitez pas à appeler vos référentes compostage :
Chantal Caron : 06.86.60.66.47.
Jocelyne Chabert : 06.89.53.99.59.
Pour les habitants souhaitant composter chez eux, le SICTOMU en partenariat avec la CCPU, propose des séances de formation et de distribution de composteurs. Rendez-vous sur le site du SICTOMU pour plus d'informations : www.sictomu.fr

Au printemps nous envisageons une action autour du compostage afin de valoriser les efforts des participants, à laquelle toute la population sera conviée.

Le SICTOMU à votre service !

Réduire . Trier . Collecter . Valoriser

Comment réduire le volume de ma poubelle de 30 % ? En compostant mes déchets !

Environ 30% de nos déchets ménagers sont compostables. En moyenne, c'est 100 Kg de déchets par an et par habitant que l'on peut valoriser simplement par une action de compostage.

Le compostage est l'acte le plus simple de valorisation directe des déchets et sans doute le plus ancestral. Le processus aboutit à la production d'un engrais naturel : le compost.

Incorporé à la terre, le compost restitue la matière organique et les éléments nutritifs qui l'enrichissent.

Ce tri à la source des biodéchets est encouragé par le SICTOMU qui donne la possibilité d'acquérir à tarif préférentiel un composteur en bois.

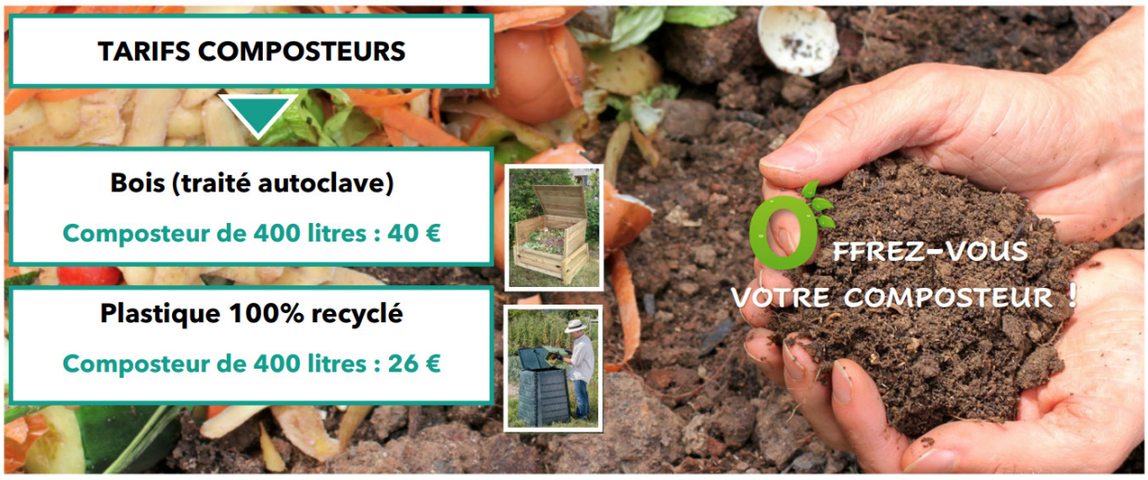

Bon de réservation

Nom / Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Tél. : ..... Adresse mail : .....

Composteur fourni en kit avec notice de montage

Offert *:*
Un bio-seau qui facilitera votre geste de tri en cuisine !
+ un guide d'utilisation

COMPOSTEUR BOIS	COMPOSTEUR PLASTIQUE 100 % RECYCLÉ
☐ 40 €	☐ 26 €

À renvoyer au SICTOMU avec un chèque (à l'ordre du Trésor Public) correspondant au type de composteur souhaité.
Le chèque ne sera encaissé qu'une fois le composteur réceptionné !

SICTOMU - Quartier Bord Nègre D3 bis - 30210 ARGILLIERS

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région d'Uzès

Les objets encombrants ? 4 solutions

La première chose à faire lorsque l'on veut se débarrasser d'un encombrant est de vérifier son état et s'il peut servir encore. Le don ou la revente permettent de prolonger la durée de vie des objets et préserver l'environnement. **La réutilisation est à toujours privilégier.**

Si mon objet n'est pas réparable ou réutilisable, je vais probablement en acheter un autre pour le remplacer. Lors de l'achat de mon nouvel équipement, le vendeur est dans l'obligation de me rependre l'ancien. C'est le principe de la reprise du 1 pour 1.
Le prix de vente de votre nouvel équipement intègre cette participation au titre de l'éco-contribution.
Si je n'ai pu vendre ou donner mon objet, je me rends à la déchèterie pour le déposer. Un tri sera demandé car des filières distinctes d'évacuations et de recyclage sont en place. Si c'est un frigo par exemple, il faudra le déposer dans l'espace de stockage des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques), si c'est un meuble, une chaise longue ou un matelas, votre objet devra être déposé dans la benne à Mobilier. Si c'est un rouleau de grillage, il ira à la ferraille…
De fait, la benne appelée communément « encombrants » et qui ne fait l'objet d'aucune valorisation ne devrait donc être peu utilisée.

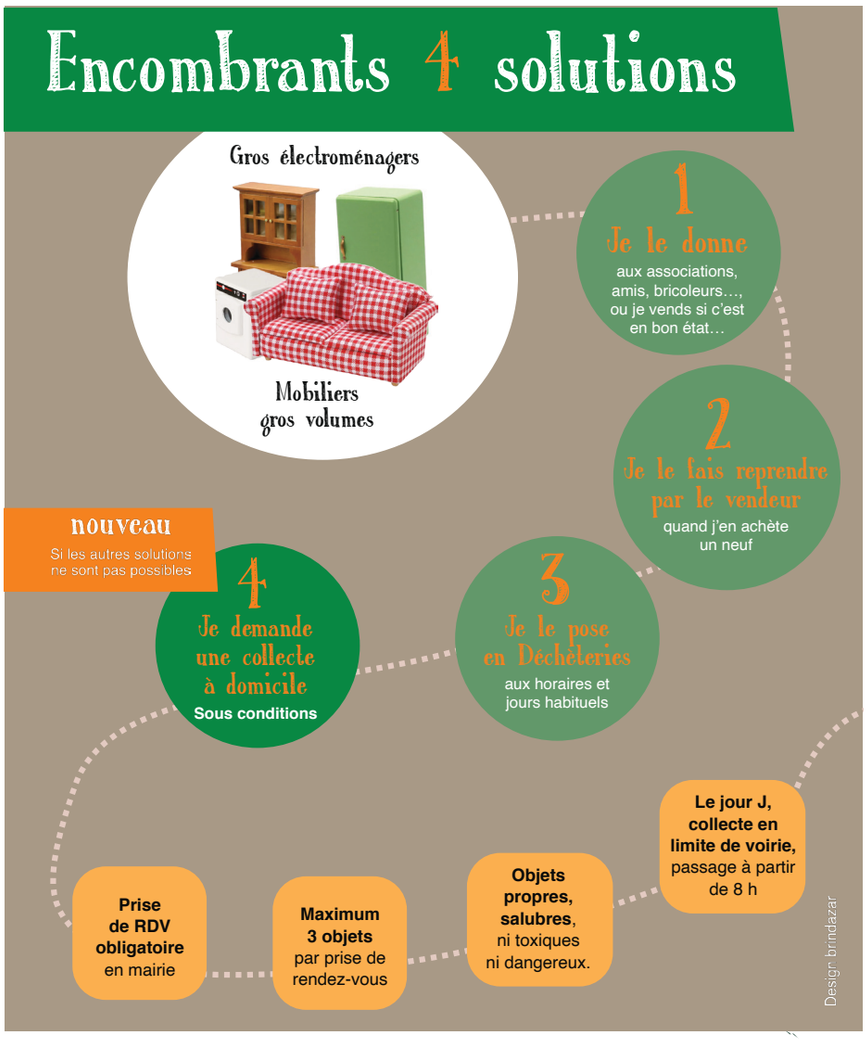

Organisé par CSI PMF

En partenariat avec le SICTOMU

SICTOMU

À partir du 1er janvier 2023 !

Changement du jour de collecte des bacs

NE JETEZ PLUS !
DONNEZ À
L'ARRU
Déposez
vos objets
à la déchetterie de
Vallabrix
Le 1er et 3ème
mercredi du mois
8h30 - 11h45
14h - 17h15
Achetez
à prix solidaire à
l'ARRU
Le samedi
10h00 - 18h00
Le dimanche
10h00 - 13h00
125 route de Gattigues,
(ex carrelages du duché)
30700 MONTAREN
Carrefour de Jols
Vers Lussan
ROUTE DE ST-AMBROIX
Vers Montaren
Vers St-Quentin
Vers Uzès
L'ARRU
Association
Ressourcerie Recyclerie en Uzège
Occitanie
SICTOMU
Création et conception graphique : HYDRO

LE MONASTÈRE DE SOLAN

Le Monastère de Solan et l'Association des Amis de Solan en 2022

L'année écoulée, pour le Monastère et l'Association des Amis de Solan, a commencé avec des deuils. Le 4 décembre 2021, le président-fondateur de l'Association, M. Pierre Rabhi, est décédé à l'âge de 83 ans.

Cette amitié datait de près de trente ans. Quand nous nous sommes installées à Solan, au printemps 1992, nous avions été enthousiasmées par l'idée de devenir agricultrices et de vivre avec la terre ; et, même si ce n'était pas très répandu à l'époque, nous avons tout de suite choisi de travailler en culture biologique. C'était une évidence qu'aimant le Créateur, il fallait respecter Sa création.

Or, n'étant pas du métier, n'ayant aucune formation et aucun moyen, nous nous sommes vite retrouvées en difficulté technique et financière. A la fin de l'année, les comptes étaient au rouge, les rendements avaient dégringolé, les débouchés n'étaient pas adaptés… nous avons cherché des conseils auprès de multiples personnes, et partout on disait : « Arrêtez cette folie ! De nos jours il est impossible de vivre avec une propriété du type de Solan ! » (Il faut dire qu'en 1991, 500 exploitations agricoles analogues à la nôtre avaient fermé, dans le seul Gard). On nous conseillait : « Faites autre chose, de l'artisanat, de l'hôtellerie… ».

Ces conseils étaient sensés, et la situation était critique, mais on n'arrivait pas à renoncer à cultiver la terre, et notamment la vigne, qui est si exaltée dans la tradition chrétienne ; on ne pouvait pas se résoudre à laisser la friche gagner ces espaces cultivés. Le temps passait, et nous ne savions pas quoi faire.

Un jour, un ami de la communauté, entendant ces dilemmes, a proposé de venir avec un ami à lui. On a accepté sans savoir de qui il s'agissait, et c'est ainsi que Pierre Rabhi est venu pour la première fois à Solan, en juillet 1993. Il a écouté l'exposé de nos difficultés avec beaucoup d'attention, et a dit : « Il ne faut pas abandonner la terre ! La terre, c'est l'avenir ! ».
C'était le premier et seul conseil allant dans ce sens que quelqu'un osait enfin nous donner, et c'est celui-là que la communauté de Solan a choisi de suivre. Il faisait écho à une intuition profonde, à un désir ardent d'être près de l'essentiel, à une sensation de devoir moral de respecter le vivant, à un élan de participer à cette transfiguration de la création à laquelle aspire la chrétienté la plus ancrée.

Pierre nous a donné des pistes de réflexion, des conseils, nous a mises en contact avec tout son réseau, a fait tout ce qu'il pouvait pour nous soutenir. Une collaboration durable s'est matérialisée dans la création de l'Association Les Amis de Solan, en 1995, dont il a été le président jusqu'à son décès. Cependant, au-delà de tout cela, la rencontre de Solan avec Pierre se passa au niveau des convictions du cœur, d'un attachement viscéral à la recherche du bien et de la vérité. Même s'il n'était plus explicitement chrétien à cette époque, l'imprégnation de l'Evangile sur son âme, sa quête spirituelle, créa entre nous des résonnances, une affinité, un regard commun sur beaucoup d'aspects de la vie, qui fut le ciment d'une amitié durable pour laquelle nous rendons grâces à Dieu.

Un deuxième départ vers les demeures célestes a été celui de notre sœur Madeleine, survenu à la fin du mois de janvier. Agée de 86 ans, elle avait été la première à frapper à la porte de notre père fondateur, le Père Placide, dans le Vercors en 1981. Ayant eu un infarctus, elle a été amenée d'urgence à l'hôpital Carémeau où elle a été admirablement bien soignée. Devant la défaillance des organes, et voyant qu'il n'y avait plus rien à faire humainement, le corps médical nous a permis de la ramener à la maison, où elle a rendu paisiblement son âme à Dieu, doucement, entourée de l'amour et de la prière des sœurs. Elle repose maintenant dans notre cimetière, dans l'attente de la Résurrection.

C'est elle qui fit démarrer la grande aventure de notre monastère ! Et cette aventure continue, dans la recherche permanente d'adaptation aux changements, notamment au niveau climatique, qui nous oblige à faire preuve de souplesse et inventivité pour réussir nos cultures maraîchères. D'une part, nous poursuivons la recherche de protection de la vie du sol (en ne le laissant pas à nu, et en le travaillant très superficiellement ou pas du tout), et d'autre part, nous procédons à la plantation des vignes dans le potager, lesquelles pourront grimper sur des poteaux pour ombrager les cultures. Dans la forêt, nous continuons le travail de rénovation et protection contre l'incendie, raconté dans le dernier bulletin. Du côté des produits, de nouvelles confitures – de raisins et d'oranges – ont été mises au point, et nous travaillons sur des recettes de confits et de tartinades.
L'Association des Amis de Solan, que Pierre Rabhi nous a incitées à fonder, compte aujourd'hui presque 400 adhérents et continue son œuvre. Notamment, cette année, après deux ans d'interruption, nous avons pu organiser la Journée de la sauvegarde de la création. Comme d'habitude, la matinée s'est passée en prières pour que le Seigneur donne la sagesse aux humains afin qu'ils utilisent leur intelligence pour le bien.

A la pause de midi, il y eut une nouveauté : un lâcher d'animaux sauvages, qui avaient été soignés dans un hôpital pour la faune sauvage tenu par l'Association Goupil-connexion : trois rolliers bleus, une bondrée apivore, et un magnifique faucon crécerelle. Du côté des mammifères, deux renardeaux, deux genettes et trois fouines. Le soir de ce même jour, après avoir lâché trois hiboux moyen-duc, nous avons déposé dans des nids faits sur place et sur mesure, 15 chouettes chevêches. Elles y ont été enfermées pour la nuit, afin de s'acclimater, et le lendemain soir nous avons enlevé la « porte » du nid pour qu'elles prennent possession des vastes espaces.
Le thème des conférences de l'après-midi était l'espérance. Le premier locuteur était le journaliste Fabrice Nicolino, qui enquête souvent sur les questions agronomiques et sociales, et qui était un grand ami de Pierre Rabhi. Le deuxième conférencier était Adrien Candiard, un jeune dominicain, qui, se plaçant du point de vue de la foi, expliquait entre autres que l'espérance n'est pas un retour rêveur au passé où tout aurait été faussement mieux. Ce n'est pas non plus l'affirmation béate d'un avenir où tout s'améliorerait. Bien évidemment nous pouvons chercher une solution à notre crise sociétale, mais nous sommes d'abord invités à la traverser aujourd'hui, à la vivre dans le présent qui est le nôtre. L'espérance ce n'est pas la même chose que l'optimisme, où l'on reste sur le plan terrestre, en affirmant : « cela va aller mieux. » Car en fait, qu'en savons-nous ? Du point de vue de Dieu, l'espérance, c'est de chercher à voir les choses sur un autre plan, et de là nous établir dans le présent de Son éternité et de mettre en Lui toute notre confiance.

C'est ainsi que, faisant tout notre possible dans le labeur et l'effort terrien, nous gardons notre regard rivé vers le Ciel, et demandons à Dieu de nous bénir tous, habitants de ce beau village et de cette région, en cette nouvelle année qui commence.

BIBLIOTHÈQUE DE LA BASTIDE D'ENGRAS

La bibliothèque de la Bastide d'Engras a reçu le 8 décembre les enfants de la maternelle pour une matinée spéciale noël avec des lectures de contes de noël et des papillotes mais pour la première fois chaque enfant a reçu en cadeau un petit livre spécialement conçu pour leur futur apprentissage de la lecture, quand ils iront en classe de CP, offert par la bibliothèque municipale.

Depuis une année la bibliothèque vous reçoit le jeudi matin une fois tous les 15 jours, elle vous propose, outre des romans, des documentaires sur le jardinage, le théâtre, des biographies, des albums et BD pour les plus jeunes, des romans ados et des premiers romans pour les jeunes lecteurs.

Ce lieu chaleureux et vos futures lectures vous attendent.

La bibliothèque a également organisé une veillée avec Cheval 2 trois « chantons des poètes » dans le foyer le samedi 10 décembre, et malgré le match et le froid polaire ce soir-là, une vingtaine de personnes se sont déplacées pour applaudir le duo dans un nouveau spectacle.

Tous se sont retrouvés autour d'un verre et ont dégusté les excellents mets apportés par des habitantes du village.

Dates d'ouverture 2023
Jeudi de 10h à 12h

5 et 19 JANVIER
2 et 16 FÉVRIER
9 et 23 MARS
6 et 20 AVRIL
11 et 25 MAI
8 et 22 JUIN
6 et 20 JUILLET
10 et 24 AOÛT
7 et 21 SEPTEMBRE
5 et 19 OCTOBRE
9 et 23 NOVEMBRE
7 et 21 DECEMBRE

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE LA VALLÉE DE LA TAVE

Les sorties de classes et la fin d'année scolaire

• Les CE2, CM1 et CM2 se sont rendus au Parc ornithologique de Pont de Gau (Saintes-Maries-de-la-mer). Le matin une visite guidée pour présenter la zone humide et la faune qui la peuple. L'après-midi ils ont pu participer à un jeu de piste dans le parc.

• Les classes de petite section jusqu'au CE1 ont visité la ferme pédagogique de Rousson pour découvrir la fabrication du pain, de la récolte du blé à la cuisson au four à bois. Il ont pu participer à un jeu de piste pour reconnaître les plantes et les insectes.

• Comme chaque année, les CM2 ont visité le collège et une calculatrice leur a été offerte pour bien attaquer la 6ème.

• L'année scolaire s'est clôturée par la fête des écoles à Saint-Laurent-la-Vernède. Sur scène, les enfants ont présenté des danses, de la musique, de la poésie, du chant devant des parents ravis. Bravo aux enseignants pour le travail en amont ! Ensuite autour d'une paëlla géante, tout le monde a pu apprécier un concert de reprises pop/rock joué par le groupe « Les Verveines ».

Nouvelle rentrée, nouvelle équipe !

Le 15 septembre, il y a eu changement de bureau au sein de l'APE, Cyril MASCLE, Jean-Michel CABANES et Gaël DUCOURANT sont devenus membres du bureau. Les trois anciens membres ont été remerciés par les parents présents lors de l'assemblée, pour leur investissement et les diverses actions menées ces dernières années. Elles n'ont pas hésité à répondre aux questions des nouveaux élus et à les encourager pour la suite.

Grande lessive !

Quelques semaines plus tard, l'APE répondait présente à la « Grande lessive », évènement culturel à portée internationale sur le thème « la couleur de mes rêves », que nos instituteurs avaient travaillés auprès de nos enfants ; des œuvres colorées et imaginatives étaient exposées sous le patio de l'école de Saint-Laurent-la-Vernède à la manière du linge étendu sur un fil.
Ce fut l'occasion pour l'APE de tenir une buvette qui a connu un vif succès, vous avez été nombreux à venir contempler l'exposition.

Halloween

Le dernier dimanche des vacances de la Toussaint, a eu lieu un grand jeu d'Halloween organisée par l'association au joli parc de la Bastide d'Engras. Près de 70 enfants y ont participé, se sont amusés, ont répondu à des énigmes, ont couru, se sont régalés du gouter offert ! Tout était réuni pour faire de ce moment, un événement familial et convivial. Même le soleil n'a pas manqué au RDV !

L'APE organise son loto à la salle polyvalente de St Laurent le 2 avril 2023.

ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE LA VALLÉE DE LA TAVE

Les chocolats solidaires

Cette année encore, a été reconduite la vente de chocolats Alex Olivier, dont 25% des ventes est reversé à l'association. Les premiers bénéficiaires sont les enfants car à travers le plaisir gustatif des plus grands, ils peuvent se rendre à des sorties scolaires de fin d'année et profiter d'animations organisées par les écoles et/ou l'APE.

Le marché de Noël

Une belle expérience humaine pour l'association, tant pour l'investissement personnel de quelques parents de l'APE, que par les échanges et les rencontres qui ont été faites ce samedi 17 décembre à La Bruguière. Les exposants, les familles, les salariés des écoles, nos 4 maires, les amis, les habitants, les simples visiteurs étaient présents pour un temps festif bien sympathique. Les enfants sont repartis émerveillés : le conte dans la roulotte enchantée, les jeux en bois, le maquillage, les ateliers créatifs et la photo de Noël !

Nous remercions tout particulièrement les municipalités de Fontarèches, Saint-Laurent-la-Vernède, la Bastide d'Engras et de la Bruguière, leurs maires, représentants et employés municipaux, le personnel enseignant et scolaire, l'ensemble des parents d'élèves et le conseil général !

Nous souhaitons à tous une très belle année 2023 et promettons d'autres évènements à venir…

Le bureau de l'APE.

SYNDICAT DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE

(Syndicat Intercommunal Pour le Regroupement pédagogique de la Vallée de la Tave)

Cantine / garderie:

Pas d'évolution du tarif malgré l'inflation, le prix du repas est de 3,50€, celui de la garderie de 1,10€.
En moyenne, plus de 70 enfants mangent chaque jour à la cantine. Mme GIRARD, vient renforcer l'encadrement pendant 2 h pour surveiller les enfants dans la cour.
Des travaux ont été réalisés dans la cuisine de la cantine pendant les grandes vacances par la société LAMBERTIN d'Alès. Les meubles et plans de travail en bois ont été remplacés par des meubles en inox. Cout de l'opération : 8832€ TTC.

Départ:
Mme PASTINELLI qui était ATSEM à l'école de La Bastide d'Engras est partie dans une autre région, elle est remplacée par Mme BEAUDOIN.

Afin d'anticiper les nouvelles normes (comme le prévoit la réglementation, à partir de 2025), nous avons demandé à notre fournisseur de remplacer les barquettes plastiques. Désormais ce sont des barquettes en cellulose biodégradables qui seront utilisées.
Des devis ont été demandés pour remplacer certains meubles vieillissants dans la cuisine de la cantine. Les travaux devraient être faits courant 2022.

Goûter de Noël :

Offert par le SIRPVT et les communes, le goûter de Noël a été distribué dans chaque classe avant les vacances de Noël.

Transport scolaire :

La carte de bus est gratuite si elle est demandée avant le 15 juillet de chaque année sur le site de la région Occitanie dédié aux transports scolaires. Passé ce délai, elle est facturée 25€. (https://mes-transports.laregion.fr/ut30/usager/index.php/)

Remerciements:
Les élus du SIRPVT remercient vivement toutes les employées pour leur implication et leur professionnalisme notamment lors des remplacements en cas de maladie, ce qui contribue à la continuité du service public.

Tous les membres du SIRPVT vous souhaitent une bonne année 2023.

ÉCOLES DU REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE

Pour cette année scolaire 2022-2023, il y a 92 enfants inscrits dans notre R.P.I. La baisse d'effectif, qui s'explique par le départ de 25 élèves vers le collège, n'a pas été intégralement compensée par les arrivées. Malgré cela, les cinq classes ont pu être conservées.

Deux nouvelles enseignantes sont arrivées:

• Mme SANTOIANNI à St Laurent La Vernède qui remplace Mme DUBRULLE partie à la retraite.

• Mme GAS à La Bastide d'Engras qui remplace Mme MIRABEL partie à Vallabrix.

Malgré les contraintes sanitaires en vigueur depuis maintenant plus d'un an et demi, il n'y a pas de difficulté particulière dans les quatre écoles du RPI.

Le protocole sanitaire à la suite de la pandémie de Covid a été allégé, les parents des élèves de maternelle peuvent désormais à nouveau entrer dans l'école pour accompagner leur enfant jusque dans la classe.

Des projets et sorties pédagogiques pour le premier semestre ont été présentés par les enseignants lors du premier conseil d'école, le 18 octobre dernier:

• Adhésion à l'USEP.

• Rencontres sportives avec les écoles des communes voisines.

• Intervention handball par un animateur de la fédération pour les classes de Fontarèches et La Bruguière.

• Participation le 20 octobre de toutes les classes à "La Grande Lessive" qui est une exposition artistique éphémère ayant lieu le même jour partout dans le monde dont le thème était: "La couleur de mes rêves". Les créations des élèves ont été exposées dans la cour de l'école de St Laurent de 17h à 19h ce jour-là.

• 4 Interventions des "mamies lectrices" pour les CP/CE1.

• Participation au dispositif "école et cinéma" pour la classe de La Bastide.

• Deux interventions sur le développement durable par "Sud Est Environnement" pour la classe de La Bruguière.

• Plan français autour de la production d'écrits poétiques pour les classes de CP à CM2.

• Visites de fermes ou intervention en classes autour de l'agriculture et l'alimentation proposées par la Communauté des Communes Pays d'Uzès (CCPU).

Des travaux de sécurisation devant l'école de St Laurent ont été réalisés durant l'été :

une aire de retournement pour les bus scolaires a été créée pour éviter les marches arrière. Des places de parking ont aussi été ajoutées.

LE VILLAGE DE LA BASTIDE D'ENGRAS UTILISE UNE APPLICATION D'ALERTE ET D'INFORMATION "INFO FLASH" (GRATUITE ET SANS PUBLICITÉ)

Info-Flash

Qui permet de recevoir en temps réel les informations diffusées.

Son utilisation est très simple :
- Sur smartphone ou tablette sous Androïd ou IOS, téléchargez l'application gratuite "Info Flash" de Folcomédia ;
- Puis dans les "Favoris" sélectionnez la commune de La Bastide d'Engras et d'autres communes si vous le souhaitez ;
- Paramétrez ensuite éventuellement les rubriques qui vous intéressent ou vous concernent : vie locale, circulation, scolaire ou périscolaire etc.

Seule la rubrique "Alertes - Extrême urgence" est obligatoire par défaut.
Pour le reste, vous serez automatiquement informés par notification de type "push up" et selon vos choix : coupure d'eau potable, fermetures mairie / poste, alerte météo, travaux en cours sur la commune par exemple.
Vous pouvez également choisir de recevoir les notifications des services institutionnels locaux tels que la police ou les pompiers du Gard.

Aucune donnée personnelle ou de géolocalisation n'est requise ni stockée par l'application.
N'hésitez pas à diffuser cette information à vos proches et voisins pour que l'information se diffuse au mieux auprès de tous les bastidains.

ACTIVITÉS

Les activités en 2022

Cette année, les animations ont pu reprendre à peu près normalement.

L'amicale des chasseurs présente, comme chaque année, ses meilleurs vœux pour 2023.

Les estivales ont accueilli l'exposition des tableaux de l'atelier « peinture » qui, au fil des ans, est de plus en plus remarquable. Vous pouvez venir vous joindre au groupe tous les mercredis après-midi hors vacances scolaires, dans le foyer de la commune.

Tous les lundis, une activité de maintien en forme est proposée par un groupe de bénévoles dans la salle du foyer communal de 18h à 19h. Poussez la porte, vous êtes les bienvenu(e)s.

L'association « Loisirs et animation » a pu réunir les adhérents autour de repas, paëlla, choucroute, grillades ou d'apéritifs dinatoires.

2022 a été une saison sportive marquée sous le signe de la reprise « normale » des activités de loisir et de compétition après une longue période perturbée.

Le Moto Club Primeur avait fait le choix de patienter un an de plus avant de reprendre les organisations de compétitions. Le calendrier des futures activités à été établi lors de l'assemblée générale.

Nous profitons de cet article pour apporter quelques précisions :
Le Moto Club Primeur pratique une activité motocycliste appelée « Enduro ». Cette activité, codifiée par la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) se déroule sur un parcours (itinéraire ouvert) empruntant des chemins ou des routes. Les motocyclettes sont immatriculées et assurées. Il faut être titulaire du permis de conduire correspondant à la cylindrée.
Contrairement, le « Moto cross » se déroule sur un circuit fermé interdit au public. Les motocyclettes ne sont pas homologuées pour emprunter les chemins ou la route. Le permis de conduire n'est pas obligatoire.

Malgré une apparente similitude des véhicules, un signe distinctif permet de différencier les motos : la moto d'enduro possède un phare à l'avant, la moto de cross n'en possède pas.
Le Moto Club Primeur poursuit ses actions en faveur du Téléthon ainsi que des journées dédiées à l'entretien des chemins ou sentiers ouverts à toutes pratiques de loisirs (randonnée pédestre, VTT, équitation…)

Les adhérents du Moto Club Primeur se joignent à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé et bonheur, qu'ils vous accompagnent tout au long de cette nouvelle année.

Le Président, Robert DUFAUD

INFORMATIONS UTILES

Arrivées et départs :

Les nouveaux habitants ainsi que ceux qui quittent notre commune sont invités à se signaler en mairie pour faciliter le travail administratif, notamment en matière de relevé des index des compteurs d'eau.

Photocopies :

La mairie assure le service des photocopies en petites quantités au prix de :
A4 = 0,20 € en noir et 0,40 € en couleur (recto)
A4 = 0,30 € en noir et 0,60 € en couleur (recto-verso)
A3 = 0,40 € en noir et 0,80 € en couleur (recto)
A3 = 0,50 € en noir et 1,00 € en couleur (recto-verso)

Nos amis les chiens :

Les propriétaires de chiens :
- ne doivent pas les laisser divaguer
- sont tenus de préserver la tranquillité du voisinage
- doivent veiller à ce que les chiens ne souillent pas les rues et les massifs.

Bruits et nuisances sonores :

De jour comme de nuit, le bruit ne doit pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage.
Lorsque vous prévoyez de faire du bruit, pour une fête ou des travaux, nous vous conseillons d'avertir vos voisins oralement ou par écrit.
Cela évite bien souvent des conflits…

Rappel sur la rue

Les habitants et riverains d'une voie communale doivent entretenir les haies qui débordent.

Ordures ménagères :

Les colonnes de tri ne sont pas faites pour récolter les ordures ménagères.
Les propriétaires, louant un bien, voudront bien mettre à la disposition de leurs locataires les containers prévus à cet effet et préciser que les villes voisines, Saint Quentin la Poterie et Uzès sont équipées de collecteurs publics et de containers.

L'agent technique vous remercie d'avance.

INFORMATIONS UTILES

Service de l'eau

- Tout prélèvement d'eau (forage, puits, pompe ...) est soumis à déclaration: les documents sont à votre disposition à la mairie.
- Toute intervention en amont des compteurs d'eau sur les canalisations et bouches à clé communales ne doit jamais être faite par vos soins, mais par une entreprise compétente agréée par la Mairie. Tout dommage vous sera facturé.

- Il est INTERDIT de rejeter l'eau des piscines, les eaux pluviales ainsi que tous les produits toxiques polluants dans l'égout communal, afin de ne pas nuire au bon équilibre de la station d'épuration.

- En cas de problème, vous pouvez appeler le secrétariat de Mairie les lundis, de 14 h à 16 h, les mercredis et les vendredis de 9 h à 11 h au 04 66 72 81 45, Laurent Paris, Adjoint, responsable du Service de l'Eau au 06 03 94 00 33, ou le Maire au 06 09 76 11 85.

RAPPEL IMPORTANT
Aucun chèque concernant le paiement de l'eau, de l'assainissement ou des impôts locaux, ne doit être adressé à la Mairie, mais directement à :
Monsieur le Percepteur
Trésorerie d'Uzès
1, rue du 19 mars 1962 - 30701 UZÈS CEDEX

Relevé des compteurs d'eau
Vous serez avisés par voie d'affichage de la date des relevés des compteurs d'eau.

RAPPEL IMPORTANT
Les abris compteurs doivent être dégagés et propres d'accès le jour du relevé.
En cas d'absence ce jour-là, merci de laisser une clé à votre voisin.

N.B :
Il vous appartient de protéger vos compteurs d'eau potable en particulier du gel. N'hésitez pas à demander conseil auprès de la mairie.

Remplissage des piscines

Le remplissage des piscines doit se faire impérativement avant le 15 Juin. Cette date peut être modifiée dans le cadre d'un problème de sécheresse précoce.

Dans la mesure où cela est impossible avant cette date, nous vous prions d'en aviser la Mairie au 04 66 72 81 45, afin que les mesures nécessaires soient prises en compte pour ne pas assécher le réservoir principal d'eau potable.

Assainissement individuel

Étude de sol obligatoire :
Attention, depuis fin 2009, toute demande de réalisation d'un assainissement individuel devra être accompagnée d'une étude de sol définissant et justifiant le type d'assainissement à réaliser. (Arrêté ministériel de Septembre 2009 fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif individuel).

INFORMATIONS UTILES

LE DÉFIBRILLATEUR

Depuis début octobre 2022 un défibrillateur automatique externe est installé sous l'abri bus (centre village).

Qu'est-ce qu'un DAE ?
Un défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque.

Un peu d'histoire ...
La défibrillation, le phénomène à la base du fonctionnement du défibrillateur, qui consiste à transmettre un choc électrique à un cœur battant trop vite afin d'y rétablir un rythme normal, a été découvert dès 1899 par le physiologiste français Frédéric Batelli (1867-1941) et son collègue suisse Jean-Louis Prévost (1838-1927).

En France, plus de 40 000 personnes décèdent chaque année d'arrêt cardiaque et le taux de survie hors milieu hospitalier est inférieur à 3 %. Pourtant, un appel immédiat au Samu, des manœuvres simples de réanimation et une défibrillation précoce pourraient faire passer ce taux à plus de 30 %. .. Sachant cela, le défibrillateur est mis de plus en plus souvent en « libre-service » dans certaines grandes surfaces, entreprises, mairies. .. Il est même attendu bientôt dans les gares, les aéroports, etc.

Comment utiliser un défibrillateur ?
Un défibrillateur est un appareil qui permet d'administrer un choc électrique à une personne qui présente une absence de signe de vie. Il est essentiel d'intervenir le plus rapidement possible. Dans ses recommandations de 2020, l'ERC (European Resuscitation Council) précise qu'une "défibrillation dans les 3 à 5 minutes qui suivent l'évanouissement peut mener à des chances de survie de l'ordre de 50 à 70%".

Depuis le décret de mai 2007, toute personne est autorisée à se servir d'un défibrillateur grand public semi-automatique ou entièrement automatique. Pour vous guider, la chaîne de survie est généralement indiquées sur l'appareil par des pictogrammes. Les instructions sont également prodiguées de manière vocale tout au long de l'intervention.

Mais avant toute chose, face à une personne inconsciente, il est essentiel de prévenir (ou faire prévenir) les secours via le 15, le 18 ou le 112.

• Éclairage public

Lorsqu'un point d'éclairage public est défectueux, merci de le signaler directement en Mairie, ou sur le répondeur au : **04 66 72 81 45** en précisant l'emplacement de la lampe grillée afin que nous en informions l'Entreprise, en charge de l'entretien.

• Prix et modalités de location du foyer communal

Extraits du règlement intérieur voté par le Conseil Municipal le 10 Juillet 2017. Le règlement complet se trouve au dos de la demande de location et est affiché dans le foyer.

- 120 € / weekend pour les contribuables de La Bastide d'Engras
- 200 € / weekend pour les non contribuables
- 100 € / demi-journée en semaine

Modalités de location :
- un formulaire de demande de location est à votre disposition à la Mairie.

• PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le portage des repas est assuré le plus souvent par la cuisine centrale de l'hôpital d'Uzès « Les Cuisines de l'Uzège ». **Renseignement au 04 66 22 48 43.**

RAPPEL À L'ENSEMBLE DES USAGERS DU RÉSEAU COLLECTIF DES EAUX USÉES

Nous vous rappelons que seules les eaux usées (eau de vaisselle, eau de lavage du linge et eaux de toilettes) de vos habitations doivent s'écouler dans les canalisations avant de rejoindre la station d'épuration communale.

De nombreux déchets, tels que les lingettes ou les protections hygiéniques, une fois jetés dans les toilettes, provoquent des bouchons sur le réseau d'assainissement.

Les lingettes en particulier, ne sont ni recyclables, ni biodégradables dans les conditions de traitement de l'eau usée. Le temps passé dans les canalisations et dans la station d'épuration n'est pas suffisant pour assurer la dégradabilité de ces produits, même si sur plusieurs emballages de lingettes, vous pouvez lire la mention « biodégradable ».

Merci de sensibiliser les locataires et vacanciers pour le bon fonctionnement de la station d'épuration

Merci de votre compréhension.
Pascal GISBERT

LES DECHETS CHIMIQUES (peintures, solvants, produits décapants…) DOIVENT ÊTRE APPORTÉS À LA DÉCHÈTERIE.
LES AUTRES DÉCHETS (lingettes…) SUSCEPTIBLES DE PERTURBER LE FONCTIONNEMENT DE LA STATION D'ÉPURATION ET DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT, DOIVENT ÊTRE JETÉS À LA POUBELLE ET ÉVACUÉS AVEC LES ORDURES MÉNAGÈRES.

LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

COPIES OU EXTRAITS D'ACTE DE NAISSANCE

Où s'adresser : mairie du lieu de naissance, de mariage ou de décès
Pièces à fournir : enveloppe timbrée pour le retour du document

DUPLICATA DU LIVRET DE FAMILLE

Où s'adresser : mairie du lieu de mariage
Pièces à fournir : présenter l'ancien livret ou l'imprimé de duplicata avec composition de la famille

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ (CNI)

Attention à la validité pour les cartes d'identité en apparence périmées (10 ans + 5 ans) comme document de voyage :
Durée de validité : 15 ans en France (10 ans pour les mineurs), se renseigner en mairie.
Où s'adresser : mairies équipées d'un dispositif de recueil (par exemple : Uzès, Bagnols sur Cèze, Laudun, Remoulins…)
Pièces à fournir : formulaire cerfa, 2 photos, un extrait d'acte de naissance (sauf pour renouvellement), l'ancienne carte ou l'attestation de perte (joindre un timbre fiscal de 25 € en cas de perte ou de vol), 1 justificatif de domicile (+ l'attestation sur l'honneur de domicile, par les parents des majeurs ou adulte vivant sous le même toit, avec copie de la CNI de l'hébergeant) et, pour les mineurs, le livret de famille.

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Où s'adresser : mairies équipées d'un dispositif de recueil (par exemple : Uzès, Bagnols sur Cèze, Laudun, Remoulins…)
Pièces à fournir : 2 photos (à faire chez un photographe), un extrait d'acte de naissance, l'ancien passeport, un justificatif de domicile pour les mineurs original, la carte d'identité, un timbre fiscal (86 € : adultes / 42 € : enfants de + de 15 ans / 17 € : - de 15 ans)

MARIAGE

Où s'adresser : mairie du domicile personnel ou des parents
Pièces à fournir : un extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois des 2 futurs époux et différents documents précisés dans le « Guide des futurs époux » remis en mairie

PACS

Où s'adresser : en mairie
Pièces à fournir : voir avec le secrétariat.

CASIER JUDICIAIRE

Où s'adresser : au centre "Casier judiciaire national" de Nantes,107, rue du Landreau 44 079 Nantes cedex 1ou sur www.cjn.justice.gouv.fr

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Où s'adresser : mairie du domicile ou du lieu où l'on est contribuable
Pièces à fournir : formulaire cerfa fourni par la mairie, copie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile

RECENSEMENT MILITAIRE À 16 ANS

Où s'adresser : mairie du domicile
Pièces à fournir : formulaire cerfa fourni par la mairie, copie d'une pièce d'identité et livret de famille

Sénateurs du Gard :

Présidente du Conseil départemental du Gard
Françoise Laurent-Perrigot

Elue le 1er juillet dernier à la présidence du conseil départemental, Françoise Laurent-Perrigot s'est engagée pour les actions du département autour de trois axes :

- Soutenir et accompagner tous ceux qui en ont besoin ,
- Protéger notre santé et notre qualité de vie,
- Relier les personnes et les territoires.

Denis Bouad
Depuis 2020, Denis Bouad, élu sénateur, est membre de la commission permanente des affaires économiques. Conseiller départemental et plus particulièrement du canton d'Uzès avec Bérengère Noguier, il participe aux commissions Finances, infrastructures, solidarité sociale et développement durable.

Vivette Lopez
Sénatrice du Gard depuis 2014, Vivette Lopez est membre de la commission des Affaires Etrangères, de la Défense et des Armées. Elle est également secrétaire de la délégation sénatoriale aux outre-mer.

Laurent Burgoa
Laurent Burgoa est sénateur du Gard depuis septembre 2020. Membre de la commission permanente des Affaires Sociales, il participe également aux travaux de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation.

Pierre Meurin
Elu député dans la 4e circonscription du Gard lors des élections législatives de 2022. Pierre Meurin est membre de la commission du Développement durable et de l'Aménagement du territoire de l'Assemblée nationale.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

A la maison, que l'on vive seul ou en famille, il est utile de vérifier si de petites mesures peuvent nous mettre davantage en sécurité face à une petite délinquance.
Avoir à portée de main tous les numéros d'urgence utiles.
(vous les avez dans le bulletin municipal)
A Caissargues, il existe une maison de protection des familles MPF à laquelle vous adresser :
8, rue des vignobles, 30132 - CAISSARGUES -
Tél. : 04 66 38 81 55
Mail : mpf.ggd30@gendarmerie.interieur.gouv.fr

Lorsque vous êtes chez vous, donner un tour de clé sur la porte d'entrée, ne laissez pas d'instruments d'accès dans le jardin (échelle, escabeau,…).
Installer une boite à clef avec code peut être utile pour permettre l'accès aux personnes autorisées.

Lorsque vous partez pour longtemps :
• STOP PUB à coller sur la boite aux lettres
• Faire suivre éventuellement le courrier
• Avertir les voisins
• Laisser des volets ouverts
• Installer un éclairage avec programmateur

Depuis quelques années, l'opération « tranquillité vacances » a été mise en place : il suffit de remplir et déposer un document en gendarmerie.

Dans le même esprit, l'opération « tranquillité sénior » a également été mise en place. Les renseignements sont disponibles en gendarmerie.

Le démarchage :
A domicile, il est utile d'installer un viseur optique ou un entrebâilleur.
Demander la carte professionnelle ou un justificatif de profession au démarcheur (vous pouvez proposer un rendez-vous afin de vérifier l'identité).
Se protéger contre les faux gendarmes, il suffit d'appeler le 17 pour vérifier l'identité.
Sur internet, il faut s'équiper d'un bon antivirus.

Pour faire ses achats contrôler :

Ne pas répondre à un mail d'un équipement bancaire, du trésor public, de personnes inconnues.
Vous pouvez faire un signalement à : www.internet-signelement.gouv.fr

A l'extérieur, éviter les sacs en bandoulière, les bijoux en or apparents et prenez des précautions supplémentaires pour vos retraits bancaires…

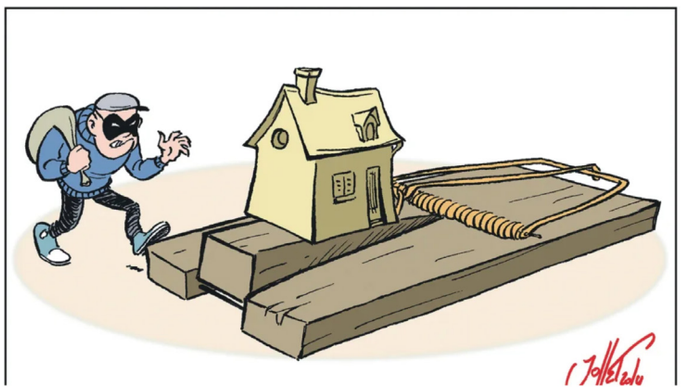

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Toutes vos démarches administratives sur :
www.service-public.fr

QUELQUES NUMEROS ET RENSEIGNEMENTS UTILES

Permanence du Conseiller Général Une fois par trimestre en Mairie (Date précisée par voie d'affichage)

Agence Postale de La Bastide d'Engras → **Tél. 04 66 72 80 70**
Du lundi au samedi de 10 h à 12 h - tous services

Correspondant du Républicain d'Uzès : Mme Barsotti → **Tél. 04 66 03 63 07**

Communauté de communes Pays d'Uzès → **Tél. 04 66 03 09 00 / Fax 04 66 03 20 59**

Syndicat Intercommunal pour le Regroupement
Pédagogique de la Vallée de la Tave (S.I.R.P.V.T.) - secrétariat - **Tél. 04 66 72 80 82**
École de La Bastide d'Engras → **Tél. 04 66 72 80 91**
École primaire Saint Laurent-la-Vernède → **Tél. 04 66 30 03 22**
École maternelle Saint Laurent-La-Vernède → **Tél. 04 66 30 05 11**
École primaire Fontarèches → **Tél. 04 66 72 86 38**
École primaire La Bruguière → **Tél. 04 66 72 83 59**
Cantine scolaire Saint Laurent-la-Vernède (de 7 h 30 à 7 h 40 et de 11 h 30 à 12 h) → **Tél. 04 66 72 70 47**

S.I.C.T.O.M.U. → **Tél. 04 66 22 13 70**
Enlèvement des ordures ménagères - bac individuel le vendredi matin uniquement
(sortir les bacs le jeudi soir, les laisser jusqu'au vendredi midi s'ils n'ont pas été vidés le matin tôt)

Trésor public d'Uzès
Hôtel des finances (regroupement du centre des impôts et de la Trésorerie)
1, rue du 19 Mars 1962 - 30701 Uzès -
(ouvert au public de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h le lundi. 8h30 à 12h du mardi au vendredi).

ENEDIS (dépannage - urgences) 24h/24 et 7 jours/7 → **Tél. 0810 33 30 30**

Demandes de raccordement ou de modification de branchement **Tél. 0810 058 714 / Fax 04 99 51 37 29**

Pour les mises en services → **Tél. 0810 112 112 ou www.energie-info.fr**

En cas d'urgence ou de danger imminent → **Tél. 112**

Préfecture Nîmes de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h → **Tél. 04 66 36 40 40**

Conseil Départemental du Gard → **Tél. 04 66 76 76 76**

C.P.A.M. du Gard → **Tél. 36 46**

S.P.A. - Refuge Garrigues de Vallérargues Urgence : → **06 57 47 28 08 et Tél. 04 66 72 93 20**

VOTRE GENDARMERIE NATIONALE
DE SAINT LAURENT LA VERNEDE
Lundi : 8h -12h
Mercredi : 14h - 18h
Samedi : 8h - 12 h
ou sur RDV
Tél: 04.66.72.90.01.
www.interieur.gouv.fr

Gendarmerie de Saint Laurent la Vernède
(permanence : mardi et samedi de 8 h à 12 h) : Le 17 ou tél. 04 66 72 90 01
Pompiers d'Uzès : Le 18 ou le 112
SAMU, urgences médicales : Le 15
Cabinet Infirmière Saint Laurent-la-Vernède : 06 33 01 63 07
Infirmière : Laurence Mestries de Saint Laurent-la-Vernède : 06 16 13 54 24 / 04 66 72 71 17

NOS PAGES ANNONCEURS

Nous remercions les annonceurs qui ont accepté de paraître dans notre bulletin

Franck multiservices 30
Travaux d'entretien de maison (électricité, plomberie, peinture…)
Tel : 06 10 07 10 91
Franckmarion1@laposte.net

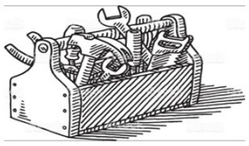

ROURE ARCHITECTE
Michel ROURE
Architecte D.P.L.G.

12, rue Pierre Seghers
30400 Villeneuve les Avignon
Tel. 04.90.95.32.37 -Port. 06.88.95.94.10
e-mail : m.roure-archi@orange.fr

FOURNIL D'ANDRÉA
Boulangerie Traditionnelle et Bio

12, Chemin de Gravillo
30330 La Bastide d'Engras
TÉL : 06-16-66-80-04

WENGA BOIS
Ebénisterie
Créations originales et modernes
Anouchka MONIN
Chemin de la Tave LA BASTIDE D' ENGRAS
06 77 43 54 88
www.wenga-bois.com

VALETTE
L'énergie de vos projets
Réseaux électriques HTA-BTA - Postes de transformation
Eclairage Public - Eclairage architectural
Economies d'énergie
Génie civil téléphone - Réseau gaz
Signalisation tricolore - Vidéoprotection
Eclairage terrains de sport et grands espaces
Bornes de recharge pour véhicules électriques
Bornes foraines - Bornes aires d'accueil
Viabilisation de terrains

ETE VALETTE
Avenue d'Anduze - BP 70047 - 30101 ALES CEDEX
Tél : 0466 522 530 Fax : 0466 527 212
e-mail : valette@valette-ete.fr
www.valette-ete.fr

Laurent
PESENTI
Propriétaire Exploitant
30330
LA BASTIDE D'ENGRAS
Tél. 04 66 72 80 62

SIPP MATERIEL INCENDIE
06 Avenue de la Vistrenque
Zone Euro 2000
30132 CAISSARGUES
TEL : 04 66 70 93 93 / 06 22 21 55 20
FAX : 04 66 70 93 90

s.a.r.l.
JOFFRE
Travaux Publics

TERRASSEMENTS - VOIRIES - CARRIÈRES
30580 SEYNES

Tél. 04.66.83.10.50 - Fax 04.66.83.71.49 - www.joffre-tp.com

ATEX

ARTISAN FAÇADIER
Pierres apparentes
Enduits
Neuf et Rénovation

06.21.16.28.88
04.66.79.30.09
atexfacades@gmail.com
www.atexfacades.fr

DOMAINE NATURA

Vins : DUCHÉ D'UZÈS
Vin de Pays d'Oc, Fontaine à vin
Produits du terroir

ouvert de 10 h à 12 h et de 15 h à 18 h

Dégustation

Fruits de saison :
cerises, abricots, figues et prunes

Cueillette aux vergers durant toute la saison

Impasse des charrettes - Route de Fontarèches
30330 SAINT LAURENT LA VERNÈDE
Tél./Fax 04.66.72.89.01
domainenatura@gmail.com

Les Vignerons
St Quentin la Poterie

Cave Coopérative

Du Lundi au Samedi
9h - 12h30 /14h30 - 19h

111 Avenue Pierre de Cabissole
30700 ST QUENTIN LA POTERIE

Tél 09 50 72 61 07

Bouteilles
Fontaines à Vin
Vrac

INTERMARCHÉ
Les Mousquetaires

Ouvert du lundi au samedi
de 9h à 20h NON-STOP

04 66 22 02 50
Route d'Alès
MONTAREN

Carrefour contact

Boucherie Charcuterie Traditionnelle

POINT CHAUD

ST-QUENTIN-LA-POTERIE

Ouvert du lundi au samedi de 8 h à 20 h
et le dimanche matin de 9 h à 13 h

Tél. 04 66 22 17 05

PRESSE RÉGIONALE

BAZALGETTE BTP

MAÇONNERIE - TERRASSEMENT - CANALISATIONS

30580 Fontarèches
Tél. 04 66 72 80 54 - Fax. 04 66 72 83 01
bazalgette.btp@orange.fr

EIRL
COMBARMOND
SEBASTIEN
*ELECTRICITE GENERALE
*CLIMATISATION
*PLOMBERIE
06 17 44 68 17
eirl.combarmond@gmail.com

Monastère de Solan

Vente de vins et de produits du domaine

Tél. 04 66 82 99 12
30 330 LA BASTIDE D'ENGRAS
1942, route de Cavillargues
www.monastere-de-solan.com

SOMEC CONSTRUCTION

TRAVAUX DE MACONNERIE GENERALE ET GROS OEUVRE DE BÂTIMENT

190 ZA La Passadouire 30200 VENEJAN

Tél. 04 66 79 29.37 / E-mail : somec.venejan@orange.fr

ASSAINISSEMENT

Installation et Rénovation, Entretien, Vidange, Curage…
Fosses, bacs à graisses, filières agréées (micro station, filtre compact…)

Inspection ***Camera***

ALPHA vidange

06 19 44 79 92

www.alpha-vidange-assainissement.fr

Mail : alphavidange30@orange.fr

Particuliers – Pro - Collectivités

TERRASSEMENT

Situé à St Laurent la Vernède

ETUDE DE FILIERE D'ASSAINISSEMENT

ESASOL
ÉTUDE DE SOLS ASSAINISSEMENT

Nous proposons la réalisation ***d'études de sol*** pour vos projets de ***réhabilitation*** et/ou ***construction*** de votre dispositif ***assainissement*** non collectif.

Dans le respect des ***normes DTU 64.1***, en vigueur, concernant les dispositifs d'assainissement non collectif.

Tel : 06 31 64 22 25

Mail : esasol@orange.fr

Situé à St Laurent la Vernède

Orpi

DES FEMMES ET DES HOMMES
POUR VOTRE BIEN

Votre conseillère sur
La Bastide d'Engras
et ses alentours
Valérie SOARÈS
06.56.69.72.31
valerie.soares@orpi.com

CONSEILS
ESTIMATION
VENTE
LOCATION

Groupama
Assurances
Auto - Habitation
Santé - Retraite
Epargne
1037 ROUTE DE NÎMES. 30700 UZÈS
Tél. 04 66 22 26 22 Fax 04 66 22 10 04

DEPASSE ENERGIES
FUEL - GNR - GASOIL
Livraison rapide
Tél. 04 66 22 06 08
depasse.eurl@wanadoo.fr

LES CALCAIRES DU Gard

Françoise Marinetti
Service Administratif & Comptable
T. 04 90 39 31 95
F. 04 90 39 16 42
M. comptabilite@groupemaroncelli.com
WWW. lescalcairesdugard.com

EXPLOITATION & PRODUCTION
Lieu dit « Le bois de Saint-Laurent »
(face à la déchetterie intercommunale)
30330 Saint-Laurent-La-Vernède

TOUTES CORRESPONDANCES
1495 avenue d'Orange
CS 84140
84704 Sorgues cedex

REY Géomètre-Expert
Immeuble "Les jardins de la Bourgade"
Avenue Georges Pompidou
30 700 UZES / Tél. : 04 66 62 30 80
Bureau secondaire
517 route de Saint Gilles
30 132 CAISSARGUES
Tél. : 04 66 29 06 23
GROUPE TROIS.14
Jean-Yves REY
GEOMETRE-EXPERT DPLG
06 60 29 16 69
contact-rey@groupe314.fr
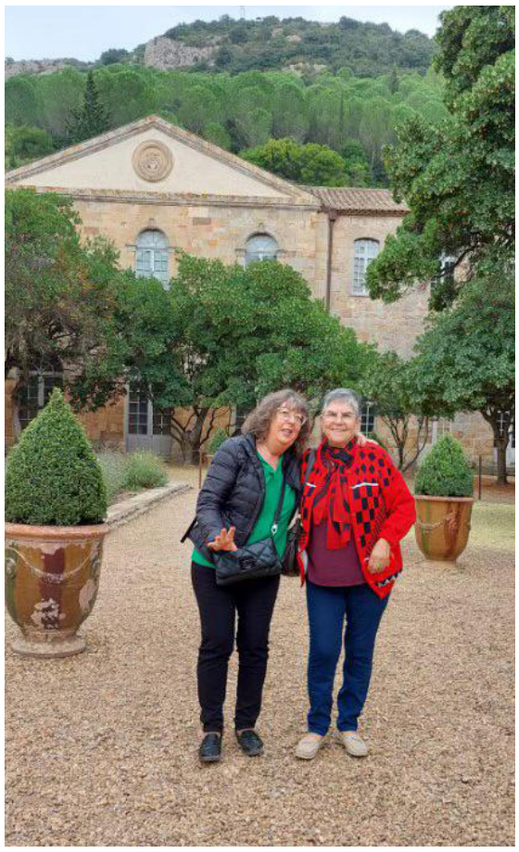
SARL DANIS Ronald
30700 UZES – tel : 04.66.22.39.44
ronald.danis.geometre@gmail.com
Bornage, alignement voie publique, détachement de terrains à bâtir, divisions, cadastrale et publicité foncière pour nouvel agencement de votre propriété, copropriété, relevé d'architecture, mesurages et certificats Loi Carrez, division en volume, implantation de construction, lotissement